

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 23 Avril 2015

OL/MCh/CA

Compte rendu

--- oOo ---

Date de convocation : le 17 Avril 2015

Nombre de Conseillers en exercice : **39**

L'An deux mille quinze, le vingt-trois du mois d'Avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de MARCQ-EN-BAROEUL s'est réuni à l'Hôtel de Ville en sa séance ordinaire sous la présidence de ***Monsieur Bernard GÉRARD, Député-Maire.***

Etaient présents : Sophie ROCHER, Pascal LHERBIER, Catherine JONCQUEZ, Denis TONNEL, Joëlle LONGUEVAL, Didier ELLART, Françoise GOUBE, Alain CHASTAN, Françoise EULRY-HENNEBELLE, Pierre VERLEY, Jean-Louis MUNCH, Christine MASSY, François ROCHET, Patrice ADJIBI, Pascale HUBERT, Loïc CATHELAIN, Fanny DUPONT, Luigi CICERO, Marie-Pierre JANSSENS, Nicolas PAPIACHVILI, Bénédicte GEFFROY, Pierre-Alain AUBERGER, Véronique HARDOUIN, René HODEN, Arlette JACQUINOT, Emilie BOULET, Eric GILLET, Annie DELOBEL, Didier LEMAITRE, Patricia DEFRANCE,

Philippe HARQUET, Odile VIDAL-SAGNIER, Sylvie GODDYN, Christian DELESCLUSE, Martine ROUSSEL-VANHEE.

Etaient excusés :

Andrée LAMOTTE ayant donné pouvoir à Christine MASSY

Pascale POLLET ayant donné pouvoir Françoise EULRY-HENNEBELLE

Rémy VERGÈS ayant donné pouvoir à René HODEN

--- oOo ---

Assistaient à la réunion : André NONCLERCQ, Jean-Maurice DE RUYTER, Pascal MARTIN, José BLANCHARD, Sébastien BOURGEOIS, Frédéric CHAUDY, Jean-Claude LECLERCQ, Jean-Pierre MONIER, Bruno REYDET, Chantal BEDOY, Marie CANTINEAU, Marguerite CHASSAING, Peggy DEPRez, Fanny GHETTEM, Nathalie OGET, Christine MAHMOUDI, Edith MASSE, Sylvie RYCKEBOER, Emmanuelle SCHWARTZ, Martine SEINGIER.

--- oOo ---

PREMIERE PARTIE

Monsieur le Député-Maire procède à l'**appel des membres du Conseil Municipal et** constate que le **quorum** est atteint et que le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Député-Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Olivier LEVREY, nouveau Directeur Général des Services de la Ville de Marcq-en-Baroeul pour son premier Conseil Municipal.

Il propose de désigner Nicolas PAPIACHVILI comme **secrétaire de séance**.

Il soumet ensuite à l'approbation du Conseil Municipal le **procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 Décembre 2014**. Il est adopté à l'unanimité.

---oOo---

Monsieur le Député-Maire présente les **décisions municipales** tout en précisant que, si elles n'appellent pas de vote, elles peuvent toujours susciter quelques explications complémentaires.

Les décisions municipales concernent le plus souvent des conventions passées pour le fonctionnement de la Mairie au quotidien et sont prises en vertu de la délibération du 29 mars 2014, reçue en Préfecture le 31 mars 2014, confiant au Maire, par délégation, les compétences prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elles n'engagent pas de dépenses particulièrement importantes et s'inscrivent dans des politiques déjà décidées.

DÉCISIONS MUNICIPALES

AFFAIRES CULTURELLES

Le 5 Mars 2015 : Détermination des tarifs applicables aux ateliers de pratiques artistiques Adultes de la Ville de Marcq-en-Baroeul au 1^{er} Avril 2015.
(2015_03_0008_DEC)

FINANCES

Le 3 Mars 2015 : Décision Municipale portant la modification de l'objet de la régie de recettes «Perception des prestations d'animation pour les Aînés et inter-génération». (2015_02_0006_DEC)

Le 3 Mars 2015 : Décision Municipale portant la modification des tarifs d'animation pour la régie de recettes «Perception des prestations d'animation pour les Aînés et inter-génération». (2015_02_0007_DEC)

Le 30 Mars 2015 : Décision Municipale portant la modification de l'objet de la régie de recettes «Médiathèque Municipale». (2015_03_0009_DEC)

ANIMATION

Le 29 Janvier 2015 : Représentation d'un spectacle de variétés par Renan Luce, le 14 Juillet 2015 à l'Hippodrome : conclusion d'une convention de prestation de service avec la Société AGDL PRODUCTIONS (A GAUCHE DE LA LUNE) – Coût : 29.012,50 euros TTC. (2015_01_0003_DEC)

SPORTS

Le 12 Février 2015 : Modification des tarifs de la Piscine Municipale. (2015_02_0004_DEC)

AFFAIRES JURIDIQUES

Le 12 Février 2015 : Décision d'ester en justice suite au recours de Madame Myriam BRAN, domiciliée à MAUBEUGE, 201 Rue du Grand Bois, représentée par Maître Laurent FILLIEUX, Avocat au Barreau de Lille contre sept arrêtés signés entre le 14 Mars et le 6 Octobre 2014 concernant la situation administrative de cette personne en arrêt maladie depuis le 28 Avril 2012. (2015_02_0005_DEC)

Le 30 Mars 2015 : Acceptation du versement d'une indemnité d'assurances d'un montant de 1 652,93 euros correspondant au sinistre survenu le 29 octobre 2014 (dégradations involontaires d'éclairage public rue Maurice Genevoix). (2015_03_0010_DEC)

Le 30 Mars 2015 : Acceptation du versement d'une indemnité d'assurances d'un montant de 770,43 euros correspondant au sinistre survenu le 30 décembre 2013 (dégradations involontaires de la clôture du Centre Equestre). (2015_03_0011_DEC)

Le 30 Mars 2015 : Décision de conclure un contrat avec le Cabinet VALMY dont le siège est à SENLIS (60300) afin de rechercher des économies en matière de charges sociales, lors de l'élaboration de la paye. (2015_03_0013_DEC)

Le 2 Avril 2015 : Décision d'ester en justice suite à la requête en référé par le Département du Nord, le 23 Février 2015, tendant à déterminer la cause des désordres constatés à hauteur de l'immeuble situé au 1023 Avenue de la République (fuite d'une cuve de fuel domestique). (2015_04_0014_DEC)

Le 10 Avril 2015 : Extension de l'école Jules Ferry – construction de deux salles de classe : conclusion de marchés de travaux, attribués à LEPORCQ (lot1) pour 18 360,00 euros TTC, DAVO CONSTRUCTION (lot2) pour 265 868,82 euros TTC, VANHENIS (lot3) pour 17 205,79 euros TTC, INDIGO (lot4) pour 13 908,00 euros TTC, HYDROLINE (lot5) pour 55 873,20 euros TTC, FLASH ENERGIES (lot6) pour 29 789,78 euros TTC. (2015_04_0016_DEC)

DEVELOPPEMENT DURABLE

Le 14 Avril 2015 : Convention d'occupation précaire avec l'association «l'Abeille Marcquoise», en vue de l'implantation de ruches sur des terrains municipaux.
(2015_04_0017_DEC)

L'ensemble de ces Décisions Municipales est transmis à la Préfecture du Nord.

--- oOo ---

➤ **Intervention de Philippe HARQUET** concernant la décision municipale d'ester en justice suite au recours de Madame Myriam BRAN - (2015_02_0005_DEC) : « *Je souhaite avoir des explications sur cette situation : de quoi s'agit-il précisément, et que risquons-nous réellement derrière cette action en justice. S'agissant de la décision municipale concernant la modification de la régie de recettes «Perception des prestations d'animation pour les Aînés et inter-génération». Est-ce que, concrètement, cela a des incidences sur le fonctionnement opérationnel, quelle est la conséquence de cette modification ?* »

Monsieur le Député-Maire lui répond que la Ville va vendre des livres usagés de la Médiathèque, et qu'il faut nécessairement instituer une régie sans que cela entraîne de modification sur son fonctionnement.

S'agissant de la situation de Madame BRAN, monsieur le Député-Maire précise qu'il s'agit d'une employée municipale qui a eu un souci de santé, un accident de voiture ; elle a donc été placée en arrêt de travail à compter du 30 janvier 2012. La commission de réforme s'est réunie le 20 mars et a décidé de supprimer la consolidation validée au 27 avril 2012, ce qui conduit à une modification de sa situation. Elle n'est pas d'accord avec cette décision, elle fait donc un recours, et la Ville prend les mesures nécessaires dans le cadre de cette procédure.

DEUXIÈME PARTIE**DÉLIBÉRATIONS MUNICIPALES****DISCUSSION DES DÉLIBÉRATIONS**

DÉLIBÉRATIONS	INTERVENANTS
Monsieur le Maire	
2015_04_0019 : Vidéo-Protection : renouvellement des Membres du Comité d’Ethique	Monsieur le Maire Alain CHASTAN Philippe HARQUET Martine ROUSSEL-VANHEE
2015_04_0020 : Schéma de mutualisation de la Métropole Européenne de Lille : avis de la commune de Marcq-en-Baroeul	Monsieur le Maire Philippe HARQUET Sylvie GODDYN Martine ROUSSEL-VANHEE
2015_04_0021 : Sivom Alliance Nord-Ouest – adoption de la modification des statuts et transfert de compétence	Monsieur le Maire Denis TONNEL Philippe HARQUET Sylvie GODDYN Martine ROUSSEL-VANHEE
2015_04_0022 : Communication du récapitulatif des marchés conclus en 2014	
<u>COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION</u> Sophie ROCHER	
2015_04_0023 : Salon des Antiquaires et des Galeries d’Art de Marcq-en-Baroeul : convention	
2015_04_0024 : Acceptation par la ville du bonus de liquidité résultant de la dissolution de l’Office de Tourisme	Sophie ROCHER
2015_04_0025 : Médiathèque La Corderie : vente de livres et CD sortis des collections	Sophie ROCHER Philippe HARQUET
<u>ENSEIGNEMENT ET ACTIONS EDUCATIVES</u> Joëlle LONGUEVAL	
2015_04_0026 : Centre de Ressources Scientifiques et Technologiques de l’Inspection de l’Education Nationale : Subvention de participation aux frais de fonctionnement 2014/2015	Joëlle LONGUEVAL Philippe HARQUET Martine ROUSSEL-VANHEE

<p>2015_04_0027 : Ecole Notre Dame de Lourdes - année scolaire 2014/2015 : attribution d'une subvention sur projet dans le cadre de l'organisation d'une classe de découverte à Saint-Ours-Les-Roches en AUVERGNE</p>	<p>Martine ROUSSEL-VANHEE</p>
<p><u>SPORT, SANTE ET PARTENARIAT</u> <u>AVEC LES ENTREPRISES</u> Didier ELLART</p>	
<p>2015_04_0028 : IME – Olympique Marcquois Football : subvention exceptionnelle dans le cadre de la participation au Championnat de France de football de sport adapté du 14 au 17 mai 2015 à Aurillac</p>	<p>Didier ELLART Odile VIDAL-SAGNIER</p>
<p>2015_04_0029 : Lycée Kernanec : participation au Championnat de France des raids multisports en Guyane du 20 au 28 mars 2015</p>	
<p><u>TRAVAUX – CADRE DE VIE – URBANISME – AFFAIRES JURIDIQUES ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE</u> Françoise GOUBE</p>	
<p>2015_04_0030 : Travaux d'enfouissement et de mise en technique discrète des réseaux concessionnaires et d'éclairage public – Rue du Général Gouraud</p>	<p>Françoise GOUBE</p>
<p>2015_04_0031 : Piscine Municipale : demande de fond de concours auprès de la Métropole Européenne de Lille au titre du plan piscines</p>	<p>Martine ROUSSEL-VANHEE</p>
<p>2015_04_0032 : Valorisation des certificats d'économie d'énergie – CEE</p>	<p>Pierre VERLEY</p>
<p>2015_04_0033 : Echange foncier avec la Métropole Européenne de Lille</p>	
<p>2015_04_0034 : Ferme aux Oies - logement mis à la disposition du concierge</p>	<p>Philippe HARQUET Martine ROUSSEL-VANHEE</p>
<p><u>RESSOURCES HUMAINES, SÉCURITE, PRÉVENTION, ÉTAT CIVIL ET ÉLECTIONS</u> Alain CHASTAN</p>	
<p>2015_04_0035 : Indemnités des Elus</p>	<p>Monsieur le Maire Alain CHASTAN Philippe HARQUET</p>

2015_04_0036 : Adhésion au socle commun de compétences du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord	Alain CHASTAN
2015_04_0037 : Convention avec le Centre de Gestion du Nord relative à la prévention et la sécurité au travail – missions d’inspection	
2015_04_0038 : Affectation temporaire de la salle de la Maison de Jeunesse du Quesne en Salle des Mariages	Catherine JONCQUEZ Alain CHASTAN Odile VIDAL-SAGNIER
<u>ACTION SOCIALE ET SOLIDARITES</u> <u>INTERGENERATIONNELLES</u> Françoise EULRY-HENNEBELLE	
2015_04_0039 : Mise en place d’un Conseil des Séniors	Françoise EULRY-HENNEBELLE Philippe HARQUET Martine ROUSSEL-VANHEE
2015_04_0040 : Banquet offert aux Aînés à l’Hippodrome de Marcq-en-Baroeul Serge CHARLES : participation des conjoints	Françoise EULRY-HENNEBELLE Philippe HARQUET Martine ROUSSEL-VANHEE
2015_04_0041 : Acquisition d’un véhicule de type «minibus» – demande de subvention dans le cadre de la Réserve Parlementaire	Martine ROUSSEL-VANHEE
<u>DEVELOPPEMENT DURABLE, ACTIONS HUMANITAIRES ET</u> <u>NOUVELLES TECHNOLOGIES</u> Pierre VERLEY	
2015_04_0042 : Association «l’Abeille Marcquoise» : subvention sur projet : installation de ruches dans la ville	Pierre VERLEY Odile VIDAL-SAGNIER
2015_04_0043 : Subvention sur projet à l’Association «Les Amis de la Sainte Famille à Ramallah»	Pierre VERLEY
<u>ACHAT PUBLIC, DU LOGEMENT, DE LA SECURITE CIVILE, DE</u> <u>LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE, DE</u> <u>L’ACCESSIBILITE ET DE LA GESTION DES CIMETIERES</u> Jean-Louis MUNCH	
2015_04_0044 : Fin programmée des tarifs réglementés de vente d’électricité au 31 décembre 2015 pour les sites dont la puissance est supérieure à 36 kva : adhésion au dispositif d’achat groupé proposé par l’UGAP	Pierre VERLEY Jean-Louis MUNCH

- **2014_04_n°0019 : Vidéo-protection : renouvellement des membres du comité d'éthique**

Monsieur le Député-Maire : *«La Ville de Marcq-en-Baroeul avait, de sa propre initiative, car ce n'est pas une obligation légale ou législative obligatoire, mis en place une Comité d'éthique pour la vidéo-protection. C'est une délibération que nous avons évoquée lors d'un précédent Conseil et que j'avais, après la demande qui avait été formulée, décidé de retirer.*

Nous mettons donc en place ce Comité d'éthique avec la Charte, qui prévoit un certain nombre de missions pour ce Comité d'éthique notamment de veiller au respect de la déontologie sur la vidéo-surveillance, dans le cadre de la Loi.

C'est l'occasion aussi pour moi de rappeler que, dans la Ville de Marcq-en-Baroeul, nous avons été précurseurs dans ce domaine, puisque la Ville compte aujourd'hui 139 caméras et 65 zones qui sont surveillées.

Nous bénéficions d'une technologie moderne et avancée dans ce domaine grâce à un réseau de fibre optique, réseau qui nous a également permis de relier un certain nombre d'équipements publics.

Cette vidéoprotection a permis le succès de nombreuses opérations policières. Il y a eu de très nombreuses réquisitions qui ont été faites par les services de police, plus de 330. Cet équipement nous permet souvent, dans des situations dramatiques, soit dans des accidents, soit dans des actes délictueux de pouvoir bénéficier d'un outil précieux : je rappellerais, par exemple, ce double assassinat qui avait eu lieu dans le quartier du Quesne, où la personne s'était enfuit et immédiatement, on a pu découvrir quel itinéraire avait pris cette personne et pouvoir la suivre sans mettre en jeu la vie des enfants qui avaient été emmenés.

Bien sûr, nous ne réglons pas avec cet outil tous les problèmes d'insécurité ; je rappelle d'abord que l'insécurité ou que la sécurité de nos concitoyens, c'est d'abord une mission régalienne de l'Etat : c'est l'Etat qui est responsable de la sécurité ; Police municipale n'intervient en complément.

Je remercie Alain CHASTAN du soin qu'il apporte à ce que cet outil fonctionne très bien, je le remercie vraiment du travail qui est fait et je lui propose de dire quelques mots sur cette délibération avant de passer au vote. »

➤ **Intervention d'Alain CHASTAN :** *«Je voudrais simplement vous faire part de la réunion du Covisur d'hier, qui est un collectif des Villes de la Métropole qui s'intéresse au problème de la sécurité. Il y avait là le Directeur du Cabinet du Préfet en la personne de Monsieur BOULANGER qui a incité toutes les villes à se doter d'un tel instrument. Je crois qu'aujourd'hui, hormis quelques attitudes un peu doctrinaires sur la question, majoritairement, et quel que soit le bord politique, les villes s'intéressent à ce principe de vidéo-protection, laquelle fait vraiment ses preuves lorsqu'il y a des vidéo-opérateurs derrière les écrans puisque là, on est proactif dans la démarche.».*

Monsieur le Député-Maire remercie Alain CHASTAN. «*Le vote de la délibération portera sur le renouvellement des membres du Comité d'éthique. La première mission de ce Comité d'éthique sera de se réunir pour revisiter la Charte, qui mérite peut-être quelques ajustements après une première période de mise en application.*

La Charte prévoit une représentation proportionnelle des élus de la majorité et de l'opposition, toute tendance confondue, je rappelle que le calcul de la représentation proportionnelle donne 4 sièges au groupe majoritaire et un siège à l'opposition. Deux collègues ont été mis en place, le collège «du Groupe Majoritaire», puisque nous avons présenté une liste et le «Collège de l'opposition» avec les candidatures qui ont été reçues également.

Il y a deux possibilités : soit on fait un vote à bulletin secret, soit on se met d'accord sur le principe d'un vote à main levée. Etes-vous d'accord sur le principe d'un vote à main levée ? Vous êtes d'accord, je vous en remercie.

En réalité pour le premier collège, il y a 4 titulaires (Nicolas PAPIACHVILI, Marie-Pierre JANSSENS, Patrice ADJIBI, Emilie BOULET) et 4 suppléants (Pascale POLLET, Annie DELOBEL, René HODEN, Andrée LAMOTTE).

Pour le Collège de l'Opposition, les candidatures reçues, il y a deux listes candidates :

- *Liste 1 : pour le siège titulaire Martine Mme ROUSSEL-VANHEE et pour le siège suppléant, Mme Odile VIDAL-SAGNIER*
- *Liste 2 : en titulaire, Mme Sylvie GODDYN et M. Christian DELESCLUSE.*

Pour le collège majoritaire :

Groupe majoritaire : 34 pour, 5 abstentions, 0 contre.

Pour le collège opposition :

Liste 1 : 3 pour, 34 abstentions, 0 contre

Liste 2 : 2 pour, 34 abstentions, 0 contre.

La liste 2 est élue : c'est le résultat de la démocratie. En tout cas, c'est normal que l'on puisse travailler ensemble sur ce sujet. Madame ROUSSEL, Madame VIDAL-SAGNÉ je vous félicite. Je propose maintenant d'adopter la délibération.»

Membres en exercice = 39

Votants = 39

La délibération 2015_04_N°0019 _DEL est adoptée à la Majorité Absolue

➤ **Intervention de Martine ROUSSEL-VANHEE :** «*Je voulais simplement vous faire une petite remarque, Monsieur le Maire, même si je ne reviendrais pas sur l'intervention que j'avais faite au moment de l'adoption en 2010 de la Charte d'éthique, mais j'aimerais soulever un problème au niveau du remplacement du*

membre de l'opposition si celui-ci est absent. Dans le texte de la délibération, il est noté qu'en cas d'absence d'un titulaire, c'est le suppléant suivant qui participe au Comité d'éthique. Etant donné qu'il y a deux collègues, je vous demanderai simplement si en cas d'absence du titulaire de l'opposition, il est possible de le remplacer par le suppléant de l'opposition. Voilà, la remarque que je voulais vous faire».

Monsieur le Député-Maire : *«Je pense qu'il faut être cohérent et rester dans l'esprit de la délibération : notre objectif est de respecter le principe des collègues qui a été choisi».*

➤ **Intervention de Philippe HARQUET :** *«Je voudrais simplement rappeler que, pour nous, ce comité d'éthique est important parce que la sécurité, c'est un point sur lequel nous devons rester en vigilance dans le contexte général actuel avec encore des risques significatifs en termes de sécurité. Mais l'enjeu, pour nous, c'est l'équilibre, c'est effectivement de mettre à disposition des moyens efficaces et rapides afin d'assurer la sécurité mais c'est aussi de maintenir l'état de droit et le comité d'éthique, au niveau local, est un instrument dans le domaine du contre-pouvoir. Quelque part, même s'il n'a qu'un rôle consultatif, même s'il a un rôle un peu réduit, il reste quand même une instance dont la parole peut avoir un poids et un sens et donc nous apportons de l'importance à ce Comité d'éthique, parce que dans notre démocratie, il faudra aussi continuer à faire vivre les contre-pouvoirs et ce Comité d'éthique, même s'il ne dispose pas de pouvoirs réglementaires, il peut avoir une parole forte qui peut constituer un contre-pouvoir intéressant par rapport à l'état de droit. Je vous remercie».*

Monsieur le Député-Maire : *«Je n'envisage pas, en tout cas à Marcq-en-Baroeul, d'ériger la Ville en dictature et soyez assuré que nous serons très prudents sur ce sujet. Je me permettrai de faire cette remarque à M. Manuel VALLS lorsqu'il parlera de la loi actuelle sur le renseignement. On est totalement en phase sur ce sujet et je vous remercie de votre observation, qui prend toute sa saveur dans la situation actuelle».*

- **2015_04_0020 : Projet de schéma de mutualisation de la Métropole Européenne de Lille : avis de la commune de Marcq-en-Baroeul.**

«Vous savez qu'aujourd'hui, les dispositions législatives nous poussent à travailler sur des schémas de mutualisation. Cela doit nous permettre de mutualiser à terme, les effectifs de la Métropole Européenne de Lille et ceux des communes, permettre de maîtriser les dépenses de fonctionnement. De ce schéma, bien sûr, dépendra notamment, la dotation globale de fonctionnement que l'Etat verse aux Collectivités Territoriales et à la Métropole Européenne de Lille. C'est dire si c'est un sujet prégnant et extrêmement important.

Aujourd'hui, la démarche est conduite par la Communauté Urbaine de Lille, nous avons eu encore un débat cet après-midi à ce sujet. La Métropole Européenne de Lille oriente son schéma de mutualisation autour de cinq objectifs, le co-développement des communes et de la Métropole Européenne et la complémentarité de leurs actions.

Je suis chargé, en tant que Vice-Président, des contrats de co-développement, de l'amélioration du service rendu au public, de l'optimisation et la rationalisation de l'action publique, la maîtrise de la dépense publique et la continuité du service public.

La Métropole Européenne de Lille, c'est fixée comme objectif, de faire adopter ce schéma de mutualisation pour la séance du mois de Juin prochain et donc elle sollicite l'avis des communes sur ce sujet.

Je remercie et je félicite ma Collègue Vice-Présidente et Maire de sa commune, Hélène MOENECLAËY, qui a vraiment pris ce travail à bras le corps : nous sommes conscients de l'importance et de l'intérêt de cette démarche, nous avançons et travaillons en même temps, cela nous interpelle, notamment parce que nous avons le devoir de préserver les marges de manœuvre financière pour les uns et pour les autres.

Nous donnons, bien sûr, un avis favorable à ce schéma ; nous mettons une petite réserve de précaution dans la délibération afin que la Ville conserve la maîtrise des domaines dans lesquels elle souhaite mutualiser et ceux pour lesquels, elle souhaite rester indépendante : la Ville propose donc qu'un dispositif de conventionnement propre à chaque action de mutualisation soit mis en place au sein du schéma de mutualisation, afin de garantir la démarche volontaire de chaque Collectivité Territoriale en la matière.

Cet après-midi, à la MEL, nous avons discuté de mutualisation des autorisations du droit des sols, des permis de construire. Dans la loi ALUR, il a été prévu que les villes de moins de 10.000 habitants ne bénéficieraient plus du concours de l'Etat. Ce désengagement de l'Etat, dans un domaine extrêmement technique pour les Villes de moins de 10.000 habitants, est un sujet très lourd et très important. Aujourd'hui, alors que le Premier Ministre accuse les Collectivités Territoriales d'être trop gourmandes en emploi, la masse salariale a augmenté de 4% au niveau national, et dans le même temps, l'Etat se désengage. Je suis donc totalement favorable à la dynamique de la mutualisation, que nous pratiquons déjà : les fluides, l'électricité, le gaz, les télécommunications, nous mutualisons pour obtenir les meilleurs prix : c'est un sujet très important, c'est un sujet d'avenir, c'est un sujet qui conditionnera nos finances et donc nous allons continuer d'y travailler avec conscience de l'obligation et de la mission qui est la nôtre.»

➤ **Intervention de Philippe HARQUET :** *«Lille Métropole Communauté Urbaine a veillé, sous l'impulsion de la précédente majorité de Gauche, dès 2010, à développer la mutualisation en exploitant au mieux la Réforme des Collectivités Territoriales de Décembre 2010. A Marcq-en-Baroeul, nous avons souvent, dans le précédent mandat, et depuis un certain nombre de sessions, ici, dit, à plusieurs reprises, combien nous pensons que cette orientation de mutualisation nous paraissait bénéfique à moyen terme pour nos concitoyens. La mutualisation, c'est permettre une plus grande adaptabilité des services aux contraintes locales, c'est mieux garantir la continuité des services dans un cadre de ressources restreintes ou plus rares dont tout le monde est conscient aujourd'hui, et générer des échanges de bonne pratique. Le Groupe Marcq Autrement se félicite que, dans les prochains chantiers qui sont annoncés dans cette délibération de mutualisation, soit inscrit deux points qui nous paraissent très importants : la mutualisation sur les activités périscolaires, la mutualisation sur la sécurité civile et publique,*

j'ajouterais pour la prévention, ce sera peut-être des éléments de réflexion pour vous dans le cadre de la gouvernance. Ces actions méritent pour nous, d'être des véritables priorités pour le prochain mandat, en tout cas pour ce qui nous concerne. A cela, s'ajoute la mutualisation pour l'éclairage public, prioritaire également, et enfin des propositions sur les groupements d'achats, vous venez d'en parler, qui sont effectivement les bienvenus. Enfin, je dirais qu'elles sont déjà amorcées sur différents sujets.

Alors, Monsieur le Maire, Monsieur le Vice-Président à la gouvernance de la Métropole Européenne de Lille, nous soutiendrons ici et auprès de nos Collègues de la Métropole Européenne de Lille, ces orientations en restant quand même vigilants sur les moyens et sur les priorités retenus.

Par ailleurs, ce sujet de mutualisation est, certes, important et vous l'avez souligné, au niveau de la Communauté Urbaine de Lille Métropole mais ce sujet vaut aussi pour Marcq-en-Baroeul ; alors, deux exemples très anodins : on fait nos réparations de véhicules en allant jusqu'à un garage situé à Roncq ; on va à la blanchisserie à Bailleul, alors que nous avons, tout autour de Marcq-en-Baroeul, un certain nombre de villes, La Madeleine, Marquette, Mouvaux qui sont également dirigées par vos amis politiques, dans lesquelles on ne trouve pas ce garage, ni cette blanchisserie, c'est un peu étonnant. Je pense qu'au lieu d'aller en Flandres intérieure pour régler un certain nombre de problèmes, on pourrait essayer de rationaliser un peu plus à nos portes, et peut-être même sur notre Ville. Il me semble que la mutualisation, ça marche au niveau communautaire, mais cela doit aussi s'appliquer au niveau de la commune. Je vous remercie».

► **Intervention de Martine ROUSSEL-VANHEE :** *«S'il s'agit, à travers la mutualisation, de faire du service public un outil répondant au besoin des populations des grandes comme des petites communes, il est bien évident que je m'inscris favorablement dans la démarche initiée depuis 2010. Mais restent, évidemment, deux inquiétudes importantes. Nous savons ce que veut dire le terme de rationalisation aujourd'hui, il veut dire diminution des moyens en personnel et/ou aggravation de leurs conditions de travail. Si c'était le cas, je deviendrai adversaire de cette forme de mutualisation. D'autre part, ce schéma s'inscrit dans la loi votée sous SARKOZY de métropolisation du territoire et dans l'actuelle Réforme des Collectivités Territoriales qui entraînent inégalités des territoires entre régions et communes et met à mal, le tissu républicain. J'émet donc de sérieuses réserves concernant ce schéma. Merci».*

► **Intervention de Sylvie GODDYN :** *«La création de la Communauté Urbaine de Lille en 1967, les objectifs assignés à cette nouvelle intercommunalité étaient déjà de rationaliser l'organisation des Collectivités Communales de notre Métropole, de mutualiser les compétences en vue d'améliorer la qualité du service proposé aux habitants et d'en baisser le coût pour les contribuables. Il est assez simple de constater que l'objectif a été totalement raté et qu'en vérité, c'est une strate administrative supplémentaire qui a été créée sans simplification apportée, bien au contraire, et sans la moindre économie réalisée. Entre temps, elle est devenue LMCU et, aujourd'hui, MEL, avec toujours les mêmes objectifs, les mêmes résultats. Ce qui est plus certain, c'est que l'on a créé une collectivité opaque, technocratique et*

omnipotente de plus de 2500 fonctionnaires sans que les effectifs municipaux aient diminué d'un seul agent dans les 85 communes qui la constitue. Les Marcquois ne se contenteront pas de vaines paroles, mais attendent des actes de la part de la nouvelle majorité élue en Mars 2014 et qui a promis le grand changement. Ceci dit, dans le cadre de cette mutualisation que vous souhaitez, j'ai deux questions à vous poser : la Ville de Marcq-en-Baroeul compte-t-elle privilégier les mises à disposition ou les transferts des personnels ? et afin de déterminer les avantages et les inconvénients du futur dispositif, pourrait-on disposer, en temps voulu, sous forme de tableau, des informations sur les effectifs mis à disposition ou transférés à la MEL en fonction des compétences mutualisées. Merci»

Monsieur le Député-Maire : *«Nous faisons de l'histoire et de la prospective, ce soir.*

Je remercie Madame ROUSSEL d'avoir aimablement rappelé à Monsieur HARQUET que la mutualisation, une loi votée en 2010 sous la présidence de Nicolas SARKOZY, sous le gouvernement de François FILLON que tout cela a été mis en place.

Cette loi a été supprimée dans certaines de ses dispositions, notamment le Conseiller Territorial, qui était un bon moyen de rationaliser, puisque l'idée était que les mêmes personnes siègent dans les deux assemblées, Conseil Général et Conseil Régional : voilà une vraie mutualisation, une vraie source d'économies ! Mais après quelques palinodies, est né le Conseil Départemental : un jour, le Président de la République dit blanc ; le lendemain son Premier Ministre dit noir, montant à la tribune de l'Assemblée pour annoncer la fin du Conseil Général, redescendant pour se faire vilipender pas sa majorité consciente des enjeux électoraux à venir...

En matière de mutualisation, je crois qu'on est arrivés à une complexification absolument dramatique dans notre pays: on ne sait toujours pas ce que fait le Conseiller Départemental, quelles seront les compétences de la MEL.

Madame GODDYN, je suis dans l'incapacité complète de vous dire si, un jour, il y aura du personnel transféré, puisque l'on n'en est franchement pas encore là ; on est encore sur des réflexions.

Les métropoles ou les intercommunalités ont un sens si elles ne deviennent pas des organismes tentaculaires : comment voulez-vous qu'au stade d'une commune, on continue à faire les ordures ménagères, l'assainissement, les transports... ces grands documents d'urbanisme, le SCOT, le PLU, toutes ces choses-là, cela ne peut être que des compétences partagées entre les uns et les autres, il faut se réjouir que cela existe.

Vous avez eu raison de me rappeler que je suis chargé de la Métropole Citoyenne et de la gouvernance, je suis chargé de mettre en place des contrats de co-développement afin de rendre aux communes toute leur place pour que, justement elles puissent vraiment faire part de leurs souhaits, de leurs projets comment les conjuguer avec une grande ambition métropolitaine. On y travaille, c'est un sujet très important, c'est un sujet d'avenir. Aujourd'hui il est encore beaucoup trop tôt pour évoquer le moindre transfert de personnel.

On est, par contre, à l'ère de la diminution drastique des moyens : j'ai été particulièrement choqué que le gouvernement attende la fin des élections départementales pour notifier aux collectivités territoriales, officiellement, la diminution des moyens qui leur sont octroyés : ce n'est qu'après les élections que nous avons appris que la dotation globale de fonctionnement nous serait diminuée d'un million d'euros.

Je souhaiterais vous faire une petite observation, Monsieur HARQUET : vous essayez souvent d'enfoncer un petit coin et de faire une petite pique : mais, s'il y a des réparations de voitures à Roncq, c'est tout simplement parce qu'il y a un appel d'offres dans le respect des termes de la loi. Et vous le savez, puisque vous êtes membre de la Commission d'Appel d'Offres, or, je ne pense pas que vous ayez voté contre.

Lorsque nous sommes en-dessous des seuils de marchés, et en restant dans la légalité, s'il est possible de contracter avec un prestataire qui soit dans la proximité, j'y suis tout à fait favorable. Lorsqu'il y a un appel d'offres, on ne favorise personne, on prend la meilleure offre. Nous sommes d'une rigueur absolue en la matière ; peut-être que vous, vous auriez fait autrement. Mais s'il vous plaît, Monsieur HARQUET, ne confondez pas combat d'idées et atteintes personnelles : cessez de toujours insinuer des choses qui peuvent atteindre l'honneur des personnes qui travaillent honnêtement. Je veux parler des services et des élus qui décident en conscience. Je voudrais que vous ayez vraiment présent à l'esprit, que cela, c'est ce qui est le plus détestable en politique et si vous le voulez bien, je souhaite que le climat de ce Conseil municipal en soit préservé.»

Monsieur le Député-Maire met au vote cette délibération.

Monsieur HARQUET souhaite reprendre la parole : *«Il n'est pas dans mes intentions de critiquer ou de mettre en cause les gens de l'appel d'offres, il est simplement question de réfléchir globalement sur des points de mutualisation qui peuvent être mis en place, voilà, c'est tout.»*

Monsieur le Député-Maire : *« Je vous remercie de cette précision qui corrige utilement ce que vous avez dit tout à l'heure.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 35 (Groupe Majoritaire/PS)

Abstention = 4 (Verts/FN/PC)

La délibération 2015_04_N°0020_DEL est adoptée à la Majorité Absolue

- **2015_04_0021 : Sivom Alliance Nord-Ouest - adoption de la modification des statuts et transfert de compétence**

«C'est une modification des statuts à la marge, puisque en fait, cette délibération transfère au SIVOM Alliance Nord-Ouest la mise en oeuvre des politiques d'emploi, d'insertion sociale et professionnelle, en particulier, le plan local d'insertion pour l'emploi, la mission locale au 1^{er} Janvier 2002. Ces compétences étaient déjà transférées, mais comme on les a complétées avec l'accueil du service civique, nous devons prendre cette délibération.

Nous souhaitons effectivement pouvoir développer l'accueil du service civique dans les services municipaux et dans la Ville de Marcq-en-Baroeul, il s'agit d'une délibération de précisions.»

➤ **Intervention de Martine ROUSSEL-VANHEE :** *«Je suis déjà intervenue ici concernant le service civique pour lequel la majorité municipale avait jugé bon de se retirer du SIVOM en fonction d'un certain manque, à terme, de résultat. Aujourd'hui, en regroupant la compétence des politiques d'emploi et d'insertion sociale et professionnelle avec le service civique, on monte en puissance un dispositif qui risque d'avoir les mêmes conséquences et de n'être qu'un miroir aux alouettes pour la jeunesse qui elle, a besoin de véritables perspectives et non de mesures palliatives.*

Quant à l'emploi, je prends acte favorablement d'une présence plus tangible de la Maison de l'Emploi à Marcq, c'est-à-dire, près de la population concernée mais je ne peux que m'inquiéter de l'évolution de l'emploi dans notre commune qui malheureusement semble précéder les évolutions négatives nationales. Ce nouveau dispositif qui fait disparaître le service économique municipal aura-t-il l'efficacité nécessaire ?»

Monsieur le Député-Maire : *«Juste une précision. Le service économique municipal n'est pas supprimé. »*

➤ **Intervention de Sylvie GODDYN :** *«Cette délibération vient illustrer mon propos précédent dans l'effort de rationalisation et de simplification des Collectivités des recherches d'économies que vous appelez de vos vœux et qui est souhaité par nos concitoyens. Ne serait-il pas envisageable de transférer les compétences du SIVOM à la MEL dans un avenir prochain ? Comme c'est le cas désormais pour le tourisme et les réseaux de télécommunications».*

Monsieur le Député-Maire : *«Justement, Madame, il y a un certain nombre de compétences qui sont transférées à la MEL, notamment sur tout ce qui concernait le câble, et c'est pour cela qu'il est nécessaire de modifier les statuts. Je n'ai peut-être pas bien compris votre question.»*

Sylvie GODDYN : *«Je souhaitais vous demander s'il ne serait pas judicieux de transférer les compétences du SIVOM à la MEL dans un souci de rationalisation, de mutualisation et d'économie.»*

Monsieur le Député-Maire : *«L'emploi n'est pas une compétence communautaire à ce jour. La compétence emploi est encore municipale. Je ne comprends pas votre dernier propos, à la lueur de ce que vous avez dit précédemment : vous sembliez regretter que la MEL devienne tentaculaire et maintenant, vous voudriez transférer également l'emploi ? Pardonnez-moi, mais je ne comprends pas.»*

➤ **Intervention de Philippe HARQUET :** *«Cette délibération comporte un réaménagement des compétences du SIVOM.*

Vous savez ici que l'on a souvent développé notre peu d'enthousiasme concernant le SIVOM à une exception près, ce sont les actions qui sont conduites en particulier sur des actions par rapport à la Maison de la Gerlotte, par exemple, qui correspondent bien à un développement avec des actions de coopération sur des publics médico-sociaux ou là, effectivement, cela a un intérêt.

Pour le reste, nous considérons que le Sivom a été souvent utilisé comme un outil d'être une petite Communauté Urbaine à l'échelle de communes du nord de l'agglomération lilloise. Que ce soit pour les compétences liées à la tranquillité publique qui effectivement pourrait être directement transférée à la MEL comme on vient de le voir, que ce soit la compétence emploi parce que, pour l'instant, on voit bien que l'on fait des allers-retours, on a mis six ans pour faire partir les points de contact que l'on avait dans la Ville pour les mettre à Lambersart et aujourd'hui, on vient de les remettre, comme vient le souligner Madame ROUSSEL, dans la Ville.

On a l'impression qu'à travers le SIVOM, on cherche plus à mener des réponses très ponctuelles, très parcellaires et que l'on n'a pas une véritable stratégie territoriale en particulier sur les différentes compétences que l'on a affectées à ce SIVOM. A partir de là, nous défendons très clairement la coopération intercommunale, mais il faut prendre aussi acte de la montée en puissance des métropoles et donc il faut faire un choix et, de ce fait, nous sommes désireux de porter les compétences au niveau métropolitain face aux villes, avec les villes, plus précisément plutôt que d'augmenter le mille-feuille de différents SIVOM avec des compétences, comme on l'a vu dans plusieurs délibérations, en partie avec des compétences dans le SIVOM, on les a enlevées, on les a remise, on les a reprise. Il me semble très important de se focaliser sur la réussite de la métropole plutôt que de maintenir une structure comme le SIVOM Nord Alliance, dont l'efficacité ne nous permet pas encore éclairante. Je vous remercie».

Monsieur le Député-Maire : *«Monsieur HARQUET, je pense que vous confondez deux SIVOM.*

La Ville de Marcq-en-Baroeul est effectivement dans le SIVOM Centre Métropole, qui a une fonction médico-sociale que tout le monde s'accorde à reconnaître, qui réunit les Villes de Marcq-en-Baroeul, de Mouvaux et de Wasquehal et que vous avez confondu avec le Sivom Alliance Nord-Ouest ; c'est important que vous le sachiez.

Vous évoquez la Gerlotte. C'est un très bon exemple d'une action emblématique du SIVOM Centre métropole ; je pense, très modestement, que je n'ai pas ménagé ma peine, j'ai été Président de ce SIVOM pendant très longtemps, j'ai participé à la création de l'IME de Marcq-en-Baroeul, le SESAD, le Centre de Gériatrie de Wasquehal, des résidences-services pour adultes handicapés qui travaillaient dans

des CAT, etc... jusqu'à la Gerlotte qui est une Maison d'Accueil Spécialisée qui a été réalisée sur un terrain qui était propriété de la Ville de Marcq-en-Baroeul. Je me suis battu sur ce dossier parce que j'ai obtenu, à l'époque, deux millions quatre cent quarante-neuf mille euros de subvention sur les sept millions qu'a coûté cette réalisation. Cela faisait 15 ans qu'il n'y avait pas eu de Maison d'Accueil Spécialisée construite dans la Métropole et elle a été faite sur Marcq-en-Baroeul.

Savez-vous pourquoi elle s'appelle la Gerlotte ? C'est parce qu'il y a deux élus qui se sont beaucoup impliqués sur ce dossier, l'un s'appelle Gérard VIGNOBLE, et l'autre Bernard GERARD, et c'est ainsi qu'il a été décidé d'appeler cette structure la Gerlotte.

Cela me permet de dire un petit mot sur l'ancien Maire de Wasquehal, parce qu'on peut toujours faire des erreurs dans sa vie, je ne sais pas qu'elle sera l'appréciation qui sera portée un jour sur ce sujet, mais dans le domaine du soutien au handicap, ça été un grand élu. Je suis heureux de pouvoir le dire aujourd'hui.

N'en déplaise à qui que ce soit, je le dis aujourd'hui et je le maintiendrai toute ma vie, parce que moi, j'ai vécu cette aventure du Sivom Centre Métropole pendant 30 ans déjà, et je sais ce qui s'est passé.

Ceci étant dit, le SIVOM Alliance Nord-Ouest est une structure dans laquelle nous sommes rentrés pour deux compétences, à la fois pour la fibre, parce que c'était la seule solution à une certaine époque. Celle-là est transférée à la MEL. Et la deuxième, sur l'emploi : j'ai demandé à Denis TONNEL de s'en occuper, avec tout mon soutien et le soutien du Conseil Municipal, pour que l'on fasse bouger un peu les lignes. Je donne maintenant la parole à Denis TONNEL sur ce sujet.

Denis TONNEL : *«effectivement, la Ville n'a pas tergiversé sur le Sivom, elle n'a pas fait qu'entrer et sortir comme vous le dite, Monsieur HARQUET, la feuille de route fixée par Monsieur le Maire est claire. Elle est que nous sommes adhérents aujourd'hui à un Sivom et que ce Sivom doit nous servir :*

- *avec la mise à disposition d'une permanence emploi qui soit proche des Marcquois, qui ne soit plus à Lambersart mais basée à Marcq-en-Baroeul, qui est ouverte depuis début avril et qui commence à accueillir de nombreux Marcquois.*
- *En permettant l'accueil de jeunes en service civique et avant tout des Marcquois sur la Ville de Marcq-en-Baroeul : cela n'était pas possible auparavant, et a été modifié et nous pourrions accueillir des Marcquois dans nos Services Municipaux.*
- *Enfin, on parle de mutualisation : le Sivom, c'est la mutualisation mais de proximité. A la MEL, aujourd'hui, effectivement, il y a une réflexion très intéressante, que je ne partage pas, sur une fédération des Maisons de l'Emploi en une seule structure. Je ne suis pas d'accord, parce que je pense que l'emploi, c'est une politique qui doit rester très proche des citoyens et très proches des Marcquois, tout en permettant des économies d'échelle sur les dispositifs mis en place. Sur le Service Civique, c'est exactement le même principe, si chaque ville formait ses collaborateurs pour mettre en*

place, chez elle, un service civique, cela prendrait beaucoup de temps et d'énergie. Aujourd'hui, le Sivom met en place toutes les formations nécessaires, dispose des agréments préfectoraux, des agréments d'Etat pour mettre en place le Service Civique et met tout cela à disposition des 12 communes participantes. Pour moi, c'est vraiment cela la mutualisation.

Le Service Civique n'est pas un pis-aller, c'est une porte d'entrée pour des jeunes. Ce sujet a fait l'objet d'une longue discussion en commission, je pense que tous les commissaires qui ont assisté à la commission ont eu les informations nécessaires. Le Service Civique, j'y crois et vous verrez que cela sera une bonne conclusion pour pas mal de Marcquois dans les semaines qui viennent».

Monsieur le Député-Maire : *«Je rappelle que nous ne déléguons au SIVOM Alliance Nord-Ouest uniquement la compétence emploi et service civique ; s'agissant des autres compétences comme la Police, la vidéosurveillance, l'instruction des permis de construire, nous avons déjà ces services, donc nous n'avons pas besoin du SIVOM Alliance Nord-Ouest pour cela. »*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 34 (Groupe Majoritaire)

Contre = 2 (PS-Verts)

Abstention = 3 (FN/PC)

La délibération 2015_04_N°0021_DEL est adoptée à la Majorité Absolue

- **2015_04_0023 : Salon des Antiquaires et des Galeries d'Art de Marcq-en-Baroeul : convention**

Monsieur le Député-Maire indique que le Salon des Antiquaires est une manifestation assez prisée dans la Ville de Marcq-en-Baroeul. La Ville en a délégué l'organisation à un prestataire. C'est une espèce de musée éphémère et c'est également l'occasion aussi de favoriser la vente de meubles anciens ou d'objets d'art. Monsieur le Député-Maire précise que la Ville poursuivre pour les années 2015 à 2017, cette manifestation sous cette forme de partenariat.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/FN/PC)

La délibération 2015_04_N°0023_DEL est adoptée à l'unanimité

- **2015_04_0024 : Acceptation par la ville du bonus de liquidité résultant de la dissolution de l'Office de Tourisme**

Monsieur le Député-Maire remercie Mme Sophie ROCHER de s'être occupé de ce dossier et lui donne la parole.

➤ **Intervention de Mme Sophie ROCHER :**

«L'office du tourisme qui fonctionnait en fait comme un office de promotion des actions culturelles de la Ville, a été dissout, avec son accord, à la fin du mois de novembre dernier. A l'issue des comptes, qui ont été vérifiés par un expert-comptable, il restait effectivement 24.000 euros environ de résultat.

Dans la mesure où cet office du tourisme était subventionné à quasi-totalité par la Ville, il était normal que cette somme revienne à la Ville et c'est la décision qui a été prise par l'Assemblée Générale de l'association, qui s'est tenue, il y a un mois. Cette recette viendra abonder le budget général, puisqu'en matière de comptabilité publique, les recettes ne sont pas affectées ; mais nous essaierons de tenir compte des observations faites par les membres de l'association, qui souhaiteraient, si possible, que ces 24.000 euros puissent servir pour tout ou partie à des actions qui relèvent des mêmes objectifs que ceux de l'office du tourisme».

Monsieur le Député-Maire : *«Nous aurons un regard bien veillant sur ce sujet.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)

La délibération 2015_04_N°0024 _DEL est adoptée à l'unanimité

- **2015_04_0025 : Médiathèque La Corderie : vente de livres et CD sortis des collections**

➤ **Intervention de Mme Sophie ROCHER :** *«C'est une initiative nouvelle puisque jusqu'à présent, ces livres qui étaient sortis des collections - on appelle cela le « désherbage », en terme technique, dans les médiathèques, étaient en fait stockés et restés sur le côté sans aucune destination.*

J'ai souhaité, avec l'accord de Monsieur le Maire, que l'on puisse organiser cette vente, dans un double objectif :

- *à la fois de développement durable, puisque ces livres, ces CD, ces documents qui sont périmés, vont avoir une nouvelle vie en étant vendus à ceux qui souhaiteront les acheter ;*
- *A la fois de promotion de la lecture publique, puisque, par définition, ces livres, ces CD et ces documents qui sont désherbés seront vendus à 1 euro chacun aux Marcquois qui souhaiteront les acheter dans le cadre d'une vente qui aura lieu le Samedi 30 Mai prochain. Il y a dix mille documents et*

je souhaite que les Marcquois soient nombreux à venir les acheter et à leur donner une nouvelle vie».

Monsieur le Député-Maire remercie Mme Sophie ROCHER et passe la parole à M. **Philippe HARQUET** :

«Sur cette délibération concernant La Corderie, tout d'abord saluer les initiatives qui sont faites dans ce local et dans cette Médiathèque à travers notamment la nocturne où encore là, les ventes de livres que vous allez faire qui me paraît être une excellente initiative pour faire bénéficier à l'ensemble des Marcquoises et des Marcquois, une occasion un peu plus festive d'aller vers ce lieu et d'en profiter».

Monsieur le Député-Maire souhaite profiter de cette occasion pour expliquer que l'équipe municipale travaille en ce moment à développer dans la Ville, la pratique des livres nomades, que ce soit dans l'Hôtel de Ville, dans des parcs publics, pourquoi pas à la Ferme aux Oies, dans le parc, un peu dans le même esprit qui a abouti avec notre grande manifestation sur le livre «des livres et vous». Monsieur le Député-Maire souhaite que l'on trouve le matériel adapté pour que le livre ne se dégrade pas avec la pluie ou le mauvais temps ou le vent. Il indique qu'avoir des livres nomades répartis dans la Ville, c'est favoriser la lecture, c'est inciter les gens à lire, c'est inciter les gens à échanger sur des livres.

Monsieur le Député-Maire met au vote la délibération et remercie tous ceux qui en sont à l'initiative.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)

La délibération 2015_04_N°0025_DEL est adoptée à l'unanimité

- **2015_04_0026 : Centre de Ressources Scientifiques et Technologiques de l'Inspection de l'Education Nationale : Subvention de participation aux frais de fonctionnement 2014/2015**

➤ **Intervention de Philippe HARQUET** : *«Cette délibération n'appelle pas de grande difficulté. Ceci dit, c'est l'occasion de rappeler que nous partageons avec la Ville de La Madeleine, la même circonscription académique, il est légitime que dans ce cadre, notre Ville contribue au fonctionnement de ce Centre de Ressources Techniques et Scientifiques. Mais dans une précédente intervention, je rappelais aussi la nécessité de travailler sur des synergies entre nos différentes villes environnantes et en particulier sur la partie éducative, cela est spécialement vrai si l'on considère que des parents vivent, travaillent dans des villes autour de La Madeleine, Marquette et donc dans ce périmètre, il y a sans doute des synergies éducatives à trouver. Mais je note aussi que dans cette même académie, un courrier a été diffusé, qui permettrait des adaptations concernant les rythmes scolaires. Or, ce courrier, n'a semble-t-il, pas*

distribué et lu, notamment dans certains conseils d'écoles ; or, ce courrier offre des possibilités d'adapter les dispositifs des rythmes scolaires tels qu'ils sont actuellement vécus et définis dans nos Villes à Marcq-en-Baroeul et La Madeleine, parce que si j'ai bien compris, il faut que, si cela évolue dans une ville, il faudra évoluer dans l'autre, en particulier sur le choix du samedi ou du mercredi et je rappelle que notre groupe a toujours défendu le choix du mercredi sur le samedi. Peut-être pourriez-vous nous éclairer sur cette situation, où il semblerait qu'il y ait un absentéisme assez significatif, le samedi matin, cela pose donc un problème et de l'autre côté, quelles sont les initiatives que vous comptez prendre en tant que Maire de façon à ce que l'Académie se penche sur le problème ou avez-vous des discussions actuellement avec l'Académie pour des actualisations et des adaptations sur les rythmes scolaires ? Je vous remercie».

Monsieur le Député-Maire : *«La plus belle adaptation que pourrait faire le gouvernement, c'est de supprimer ce décret qui mécontente tout le monde, les enseignants, les parents et les élus. La politique c'est aussi un peu du sport et je donne la parole à Madame Martine ROUSSEL-VANHEE :*

Madame Martine ROUSSEL-VANHEE : *«Excusez-moi, mais mon intervention était prévue pour la fin de séance au titre des questions orales et j'ai suivi le Règlement Intérieur en vous demandant d'intervenir à la fin du Conseil Municipal sur cette question.»*

Monsieur le Député-Maire : *«J'avais respecté votre demande, qui était parfaitement légale et je ne voulais pas vous souffler la politesse.»*

Madame Martine ROUSSEL-VANHEE : *«Je vous remercie. Puisque mon collègue est intervenu sur cette question, je pense qu'effectivement, je peux faire cette intervention à ce moment du Conseil Municipal et je vous remercie de m'autoriser à la faire.*

Vous connaissez, effectivement, mon attachement au respect du débat démocratique engagé entre la population et les élus que nous sommes et j'entends depuis la mise en application du décret concernant les rythmes scolaires, les arguments des enfants, des parents mais aussi des enseignants de notre commune comme ceux des villes voisines alors j'ai accepté de faire part publiquement ce soir, en séance du Conseil Municipal, des inquiétudes de parents des écoles publiques de Marcq en sachant que vous avez accepté, Monsieur le Maire, de les recevoir et que cette rencontre a eu lieu hier soir. Mais le texte de l'intervention devant être déposé en application de l'article 7 du Règlement Intérieur avant cette réunion, il ne peut tenir compte des discussions que vous avez pu avoir et des réponses que vous avez pu apporter à la délégation de parents que vous avez reçu. Je me permets de lire le texte qui m'a été communiqué et de vous demander des précisions sur l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires en espérant que vous allez pouvoir répondre à leur inquiétude. Ce texte a été rédigé non pas par moi mais par un collectif d'élus des parents des écoles publiques marcquoises.

«Nous, collectif des parents élus des écoles publiques de Marcq-en-Baroeul, souhaitons interpeller le Conseil Municipal sur le mal-être de nos enfants. Nous savons qu'il sera difficile d'abroger ici le décret sur les rythmes scolaires toutefois, nous souhaiterions qu'il soit adapté. Après quelques mois de recul, il est fait constat dans l'ensemble des écoles, que cette organisation est préjudiciable au bien-être et à la réussite des enfants. Sondage et questionnaire ont été remis aux parents. Il en ressort une grande fatigue, un temps de présence à l'école allongé et une grande difficulté de concentration au fur et à mesure de l'avancée de la semaine. En maternelle, le constat est catastrophique avec un arrêt de l'école à 15h45, aucune consolidation des acquis ne se fait l'après-midi. L'absentéisme augmente. Les apprentissages en pâtissent et la fuite vers l'école privée s'intensifie. Nous avons été surpris et fortement déçus lors des derniers conseils d'école, d'apprendre que la décision pour la rentrée prochaine était déjà prise sans concertation avec les parents. De plus, contrairement à l'article dans Images de Marcq N°2 – 236, tout n'est pas idyllique. La décision de choisir le samedi matin a été prise après trois consultations dont les résultats ne nous ont jamais clairement été communiqués. Les arguments avancés par Monsieur SOUSAN prônant le samedi matin à Marcq ont été les mêmes à Roubaix mais en faveur du mercredi quelque temps avant et à Lille quelque temps après. Quelle valeur pouvons-nous donner à cette intervention ? Ce choix politique ne tient pas compte des enfants et des familles. Le samedi est, d'après le décret, dérogatoire, il est encore temps de changer afin de ne pas imposer aux familles Marcquoises, cette organisation une année supplémentaire. Madame l'Inspectrice de la Circonscription nous a assuré qu'elle suivrait la décision du Conseil Municipal. Les consultations que nous avons faites auprès des parents, fait nettement ressortir une volonté d'avoir une organisation plus simple de la semaine, de ne pas avoir une multiplicité d'intervenants avec une journée d'école jusque 16h30 ce qui permettrait de maintenir l'étude tous les jours à un horaire le plus propice aux apprentissages des enfants. La demi-journée d'enseignement, le mercredi matin comme préconisée par le décret, correspond au rythme des enfants et de leur famille. La suppression de la Bulle d'Air et de la concentration des TAP sur un après-midi, est une réelle demande des familles. Vous êtes élu de la République et vous devez avant tout défendre l'école républicaine. La réussite scolaire et le bien-être des enfants des écoles publiques marcquoises passent par une remise en cause totale de leur organisation actuelle. Les inquiétudes sont réelles quant à la fuite des effectifs vers le privé qui se fait au détriment de la mixité sociale, vous pouvez et vous devez tenir compte des attentes des familles Marcquoises. » *C'est signé, le collectif des élus des écoles publiques Marcquoises, je n'en ajouterai pas plus. Merci.* »

Monsieur le Député-Maire remercie Madame ROUSSEL et passe la parole à **Mme Joëlle LONGUEVAL** : *«D'abord répondre à Monsieur HARQUET, qui parlait de créer des synergies avec les autres ville. Je lui rappelle que c'est l'Education Nationale qui décide du découpage des circonscriptions et qu'il s'avère que nous sommes dans une circonscription qui comporte deux villes, c'est La Madeleine et Marcq, donc on ne fait que subir, même si on travaille effectivement avec les villes voisines sur bien des sujets, mais officiellement, c'est l'Education Nationale qui a effectué le découpage de cette façon.*

Pour répondre et à Monsieur HARQUET et à Madame ROUSSEL, deux rappels :

- premièrement le décret PEILLON prend fin en 2016 puisqu'il était prévu pour 3 ans et que certaines villes ont expérimenté dès 2013, ce qui n'a pas été le cas de Marcq,

puisque l'on a demandé du temps au temps. Nous avons commencé seulement cette année.

- Deuxièmement, l'Education Nationale précise, par l'intermédiaire d'un courrier par l'IEN, la responsable de l'Education Nationale sur la circonscription, qu'après une année d'expérimentation, et vous l'avez dit, l'un ou l'autre dans vos interventions, nous n'en sommes qu'à quelques mois, mais l'Education Nationale précise qu'après une année d'expérimentation, elle n'est pas en mesure d'évaluer si cette réforme est bénéfique ou non aux apprentissages. Elle a donc proposé de maintenir, pour une année encore, dans l'intérêt de l'enfant, pour ne pas le perturber par des changements encore cette année, l'organisation actuelle. Nous avons un PETD, un Projet Educatif Territorial, qui a été compliqué à mettre en place, qui a nécessité l'accord de l'Education Nationale et qui a été validé par un arrêté préfectoral que nous avons obtenu. La Municipalité partage la position de l'Education Nationale et cette position a été communiquée dans tous les Conseils d'Ecole. Voilà, Monsieur le Maire, ce que je pouvais répondre.

Monsieur le Député-Maire remercie Mme Joëlle LONGUEVAL.

Monsieur le Député-Maire précise que, même si cette délibération n'avait sur le fond rien à voir avec le sujet proposé, il souhaitait qu'effectivement chacun puisse s'exprimer, et propose maintenant de voter la délibération.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)

La délibération 2015_04_N°0026_DEL est adoptée à l'unanimité

- **2015_04_0027 : Ecole Notre Dame de Lourdes - année scolaire 2014/2015 : attribution d'une subvention sur projet dans le cadre de l'organisation d'une classe de découverte à Saint-Ours-Les-Roches en AUVERGNE**

➤ **Intervention de Martine ROUSSEL-VANHEE** : *«Effectivement, je vote contre. Merci»*

Monsieur le Député-Maire : *« C'est pour moi l'occasion de rappeler, et je pense que tout le monde en est bien conscient, les efforts considérables qui sont faits par la Ville pour les écoles publiques. C'est mon rôle donc d'être attentif au bien-être de nos enfants dans des établissements bien adaptés et bien aménagés, ce que tout le monde s'accorde à reconnaître. Mais nous aidons aussi les écoles privées lorsqu'il y a une demande de subvention pour un projet qui touche au projet pédagogique de nos enfants : dans cette délibération, il s'agit d'une classe de découverte et donc nous proposons d'accorder une somme de 7,62 euros par jour et par enfant, domicilié à Marcq-en-Baroeul, pour un total de 1.600,20 euros. »*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 38 (Groupe Majoritaire/PS-Verts/FN)

Contre = 1 (/PC)

La délibération 2015_04_N°0027_DEL est adoptée à la Majorité Absolue

- **2015_04_0028 : IME – Olympique Marcquois Football : subvention sur projet dans le cadre de la participation au Championnat de France de football de sport adapté du 14 au 17 mai 2015 à Aurillac et 2015_04_0029 : Subvention exceptionnelle pour la participation de quatre élèves du Lycée Kernanec au Championnat de France des raids multisports en Guyane du 20 au 28 mars 2015**

Monsieur le Député-Maire réaffirme toute son admiration pour tous ces Clubs sportifs qui essayent de défendre le sport adapté. Il donne la parole à M. Didier ELLART :

M. Didier ELLART *«Un petit mot sur les deux délibérations qui s'inscrivent stricto sensu dans le cadre des subventions exceptionnelles c'est-à-dire des événements, des manifestations qui ne sont pas programmées en début d'année sportive ou scolaire, qui sont des manifestations qui n'ont pas de caractère régulier et récurrent. Les subventions s'inscrivent également pour les demandeurs dans le cadre particulier de la politique sportive de la Ville et qui ont un intérêt, un retentissement au niveau de la Ville.*

La première délibération concerne le sport adapté. Je rappelle qu'il y a trois ans, il y avait une section de sport adapté qui existait au niveau de l'IME de Marcq qui s'entraînait sur les installations sportives du Stade Niquet. Avec Monsieur le Maire, nous avons été un facilitateur pour pouvoir permettre à cette section sportive d'intégrer l'OM FOOT. La section sportive du sport adapté intègre donc à part entière l'OM FOOT qui est un club de 700 licenciés ; pour la troisième année consécutive, ces jeunes vont partir disputer les championnats de France, ici en 1^{ère} division de sport adapté, à Aurillac.

La philosophie du sport de la Ville, c'est la philosophie du sport pour tous. Que chacun puisse trouver sa place quel que soit son statut social, mais également pour permettre à ceux qui sont en situation de précarité, d'exclusion, de fragilisation et de handicap, de pouvoir réaliser des disciplines sportives spécifiques.

La deuxième délibération, c'est une aventure, c'est une expérience humaine de jeunes qui sont partis sous l'égide de l'UNSS réaliser un raid dans le département d'outre-mer en Guyane. Je voudrais rappeler que ces deux délibérations ont fait l'objet d'une présentation, d'un débat au niveau de la commission, et ont recueilli un avis favorable à l'unanimité des membres présents de la commission. »

➤ **Intervention d'Odile VIDAL-SAGNIER :**

«Le Groupe Marcq-Autrement est très sensible au développement du sport adapté. Nous savons que c'est une action volontariste de la majorité municipale et en particulier de l'Adjoint aux Sports, Didier ELLART et de Monsieur le Maire. Nous soutenons donc cette convention en souhaitant qu'elle ouvre d'autres perspectives sur d'autres sports présents à Marcq-en-Baroeul. Cette démarche participe d'une ville plus inclusive pour tous et reste une priorité, même si les moyens financiers sont plus difficiles à réunir en cette période. Je vous remercie de votre attention».

Monsieur le Député-Maire remercie Madame VIDAL-SAGNIER pour son soutien et se félicite que ce sujet recueille l'unanimité. Il tient à préciser que d'autres disciplines sportives font la même chose, que ce soit le judo, la gymnastique, et d'autres qui déclinent ce thème. Il expose que le samedi de Pâques, il est allé voir le Club de Foot qui faisait une compétition sportive de football adapté à Marcq-en-Baroeul précise qu'il y avait des clubs de toute la région présents pour faire jouer les enfants dans une compétition. Il indique à Mme VIDAL-SAGNIER que ses conseils et ses suggestions dans ce domaine sont toujours les bienvenus et la remercie de ses observations.

Il précise avoir été admiratif des élèves du Lycée Kernanec sélectionnés pour ce championnat de France qui se sont débrouillés pour payer leur voyage, et ont réussi à réunir la somme nécessaire pour partir ; la Ville ne contribue que modestement à hauteur de 200 euros. Monsieur le Député-Maire indique que la Ville va également parler d'eux dans Images de Marcq. Pour ce sacré challenge, Monsieur le Député-Maire tient à les féliciter.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)

**Les délibérations 2015_04_N°0028_DEL et 2015_04_N°0029_DEL
sont adoptées à l'unanimité**

- **2015_04_0030 : Demande de subvention pour des travaux d'enfouissement et de mise en technique discrète des réseaux concessionnaires et d'éclairage public – Rue du Général Gouraud**

➤ **Intervention de Mme Françoise GOUBE :**

«Vous savez qu'avant, lorsqu'il y avait une rue qui était refaite, on en profitait pour enfouir les réseaux, et cela va être le cas de la Rue Gouraud. Nous sollicitons donc la MEL, pour l'obtention d'une participation. Les participations pour l'enfouissement étaient auparavant réalisées par le SIMERE, qui pouvait nous donner jusqu'à 40% du montant hors taxe des frais avec un maximum de 240.000 euros par an.

Le SIMERE a disparu. C'est aujourd'hui une compétence de la MEL et donc, nous demandons à la MEL de nous aider dans l'enfouissement. Pour information, sachez que, quand on enfouit des réseaux, cela coûte à la Ville 1000 euros du mètre linéaire. Il est donc très important d'obtenir des subventions. Je précise aussi que les travaux d'enfouissement ne peuvent avoir lieu que quand la voirie complète est refaite puisque parfois on nous demande pourquoi certaines rues ont toujours les cables apparents, c'est que tout simplement, la voirie n'étant pas refaite, on ne va pas ouvrir les trottoirs ou la chaussée pour enfouir.»

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)

La délibération 2015_04_N°0030 _DEL est adoptée à l'unanimité

- **2015_04_0031 : Piscine Municipale : demande de fonds de concours auprès de la Métropole Européenne de Lille au titre du plan piscines**

«Il s'agit de la même demande de perception de subventions de la MEL mais, en l'occurrence, dans le cadre du plan piscine. Les travaux ont eu lieu, et il a été décidé de nous octroyer des subventions cependant, il faut une délibération pour que le Trésorier puisse encaisser les fonds.»

➤ **Intervention de Martine ROUSSEL-VANHEE** : *«Je tiens ici à rappeler que le plan piscine de la Métropole Lilloise dont va bénéficier la Ville, est le fruit de la politique, quelque fois on l'oublie, en faveur du sport qui a été menée opiniâtement par Michelle DEMESSINE, alors Vice-Présidente de la Communauté Urbaine et que personne n'a, jusqu'à présent, dénié. Cet investissement, comme bien d'autres dans notre commune, sera donc, en bonne partie, financé par d'autres collectivités. Je pense quand je dis investissement, c'est à dire les travaux qui seront faits la piscine sur la totalité des travaux, il y aura effectivement une grosse partie, et je l'espère, qui sera prise en charge dans le plan Piscine. Merci.»*

Monsieur le Député-Maire : *«Je n'ai rien contre Madame DEMESSINE. C'est une délibération qui été votée à l'unanimité par toute la Communauté Urbaine, mais je ne vous empêche pas de le rappeler, si vous le souhaitez, que Madame DEMESSINE a été Vice-Présidente de la Communauté Urbaine de Lille sous l'autorité de Madame AUBRY et l'impulsion de Madame DEMESSINE a sans doute eu de l'importance, elle qui a été Ministre des Sports.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)

La délibération 2015_04_N°0031 _DEL est adoptée à l'unanimité

- **2015_04_0032 : la valorisation des certificats d'économie d'énergie – CEE**

➤ **Intervention de M. Pierre VERLEY :** *«Les certificats d'économie d'énergie (CEE) sont des éléments qui permettent aux opérateurs d'énergie, de prendre en charge une partie des travaux d'économie d'énergie qui sont mis en œuvre que ce soit pour les particuliers ou les collectivités ou autres entreprises, cela permet de faire quelques économies de ressource tout en travaillant à l'amélioration de notre efficacité énergétique.»*

Monsieur le Député-Maire : *«C'est pour moi l'occasion de dire, que l'on ne peut bénéficier de ce type de certificat que si nous sommes vertueux dans nos travaux : ces certificats ont été obtenus grâce à l'installation à la salle de sport de l'Arbre Vert, d'une chaudière à condensation ; c'est, à la Ferme aux Oies, le chauffage qui est choisi sous forme de pompe à chaleur et avec une isolation renforcée parce que les déperditions c'est surtout par les toitures et on a fait une isolation très performante ; c'est, sur le groupe scolaire des Rouges Barres, une chaudière à condensation ; ce sont les travaux d'isolation de la piscine municipale ; c'est une politique que nous avons mise en place, cela veut dire aussi que nous avons été innovants dans ce domaine, nous avons cherché à nous impliquer sur tout ce qui concourt au développement durable dans le cadre de la politique qui est la nôtre, avec notre Agenda 21, depuis de nombreuses années.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)

La délibération 2015_04_N°0032_DEL est adoptée à l'unanimité

- **2015_04_0034 : Ferme aux Oies - logement mis à la disposition du concierge**

➤ **Intervention de Philippe HARQUET :** *«Juste deux petits rappels pour dire qu'effectivement, nous nous félicitons de ce projet qui va permettre d'avoir une ferme avec la possibilité pour les enfants d'en profiter en espérant surtout que les trois millions sept cent mille euros engagés dans cette opération serviront vraiment à la renommée de notre Ville. Par ailleurs, je soulève encore que c'est un investissement que nous payons cash, vous connaissez ma doctrine sur ce sujet, d'autant plus que l'on aura un investissement, à savoir, le fameux restaurant, qui paye une redevance. Donc on est sur un investissement qui va nous rapporter quelque chose et que l'on paye cash ; vous appelez cela la gestion bon père de famille, je n'ai pas tout à fait la même version de ce côté-là. Je vous remercie.»*

Monsieur le Député-Maire : *«Je suis heureux de vous entendre ce soir dire que vous êtes content de cette installation et de cet investissement de la Ville de Marcq-en-*

Baroeul. J'avais cru lire exactement le contraire dans Images de Marcq, donc on peut toujours changer d'avis et je vous en remercie.

Je pense, effectivement, que c'est une belle réalisation. Je pense que, si on ne l'avait pas faite, on nous l'aurait reproché et que, en année pleine, nous devrions toucher à peu près 40.000 euros de redevance de celui qui va gérer le restaurant l'estaminet.

Je pense que cela aura un beau succès, c'était une attente dans la Ville. Nous n'avons pas augmenté les impôts, nous n'avons pas fait d'emprunt parce que, dans la vie et dans ma famille, dans votre famille, ici autour de la table, si on n'a pas besoin de faire un emprunt, ce n'est pas parce que les taux sont bas que l'on va faire un emprunt.

On emprunte uniquement si on a besoin d'argent ; si on n'a pas besoin d'argent, parce que l'on a géré sainement les choses, on ne fait d'emprunt. Cela devrait d'ailleurs toujours être comme cela. Notre Etat est trop endetté, c'est ce qui nous plombe. Je crois qu'il faut que l'on commence à donner l'exemple et à être vertueux, je ne sais pas si cela sera toujours possible.

Si, un jour nous avons un très gros investissement par exemple, une salle polyvalente qui serait refaite dans la Ville et qui coûterait X de millions d'euros, bien sûr que là, il faudrait réfléchir autrement. Mais si on a la possibilité de ne pas s'endetter, pourquoi ne pas en profiter ?

Par ailleurs, on sait que l'on va toucher une redevance pour la gestion du restaurant : un équipement public qui rapporte un peu d'argent, ce n'est pas fréquent, or nous en avons deux à Marcq-en-Baroeul ; l'Hippodrome et la Ferme aux Oies.

J'ai vu sur le site de la Ville qu'il y avait eu à peu près déjà 75.000 visites, ce qui est vraiment considérable. J'espère que l'on ne sera pas obligé de trouver des solutions pour en limiter l'accès, ne serait-ce pour des raisons même de sécurité. En tout cas, vous êtes tous les bienvenus demain pour l'inauguration de cette belle réalisation.»

➤ **Intervention de Martine ROUSSEL-VANHEE :**

«Je voulais simplement dire, par rapport à cette délibération, je vote pour la délibération du logement mis à la disposition du concierge mais en aucun cas, je ne vote pour la Ferme aux Oies. Je garde mes remarques que j'avais faites quand on a décidé du projet.»

Monsieur le Député-Maire : *«D'accord Madame, mais ce n'était pas un piège, il s'agit de la mise à disposition du logement du concierge et chacun est libre d'avoir des différences. C'est bien noté, Madame.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)

La délibération 2015_04_N°0034_DEL est adoptée à l'unanimité

- **2015_04_0035 : Indemnités des Elus - Modification**

➤ **Intervention de Philippe HARQUET :**

«A travers cette délibération, il s'agit de réviser les indemnités des élus. Nous avons toujours dit que la démocratie a un coût et que nous ne participerons pas à ce jeu de destruction massive que l'on voit parfois qui consiste à dénigrer le système en disant qu'il ne faut pas consacrer de l'argent au financement public, que ce soit pour les Elus ou que ce soit pour les campagnes électorales.

Pour autant, cette délibération conduit à ce que vous indemnisiez les Conseillers subdélégués. C'est une nouveauté du nouveau mandat puisque je rappelle que dans le précédent mandat, les subdélégués n'avaient pas de rémunération. Il n'y avait que le Maire, les Adjoints et l'ensemble des autres Conseillers pour la répartition qui restait donc c'est votre choix d'organisation, de ce côté-là, moi je n'ai rien à y redire même si parfois la séparation des missions nous paraît. On est un peu en perplexité par rapport à la répartition des activités mais ça c'est votre problème à gérer, jusque-là, pourquoi pas.

Mais en décortiquant cette délibération, on constate que la réduction qui nous est demandée, puisque en fait, apparemment on réaffecte un montant global que l'on essaye de ventiler sur les différentes fonctions municipales. Or, l'effort qui est demandé aux Adjoints par exemple, il est pratiquement de 5 points, l'effort qui est demandé aux Conseillers Municipaux est de 4,72 et l'effort qui est demandé au Maire est de 0,43.

Donc il y a bien une répartition qui ne me paraît pas tout à fait équitable alors que je rappelle que la plupart des élus travaillent ou ne sont pas attaché parlementaire et que donc cette répartition de l'effort me paraît un petit peu inégale.

Je profite, pour terminer sur cette délibération, pour indiquer qu'au travers des rémunérations, c'est aussi rendre compte et au nom de la liste que j'ai conduit en tant que chef de fil de la liste Marcq Autrement, je vous indique que pour les dernières municipales, notre compte de campagne se chiffrait à 8.835 euros et que, par ailleurs, nous considérons que c'est important de le dire publiquement comme je l'avais fait en 2008 parce que c'est une façon d'indiquer aux Marcquoises et aux Marcquois, ce que l'on fait de l'argent public par rapport au financement. Je vous remercie».

Monsieur le Député-Maire : *«Merci. Je souscris au fait de ne pas participer effectivement au climat délétère par des propos qui pourraient être parfois mal compris ou utilisés par les uns et je vous en remercie. Je donne la parole à M. Alain CHASTAN.»*

➤ **Intervention d'Alain CHASTAN :** *«Je ne souhaite pas, effectivement, m'arrêter au descriptif que vient de faire Monsieur HARQUET sur les efforts conséquents que chaque Elu devrait faire. On est vraiment, Monsieur le Maire, si vous me permettez cette expression, dans l'épaisseur du trait, puisque l'on est sur une somme mensuelle de 300 euros, répartie sur l'ensemble du Conseil Municipal. Ce n'est même pas 300 euros, c'est exactement 299,56 euros. On est loin des 5% par ci, des 5% par là, dans des demi-pourcents qui viennent jouer à la marge, c'est simplement une rectification du calcul par rapport à la délibération qui avait été prise en début d'année et les Conseillers Municipaux ne sont pas concernés.»*

Monsieur le Député-Maire : *«On aurait pu aussi considérer que cette délibération n'appelait même pas d'observation puisque c'est un ajustement complémentaire dans l'épaisseur du trait.*

Pour ce qui me concerne, par exemple, mon indemnité est ramenée à 89,56% de l'indice brut au lieu de 90%. S'agissant de mon indemnité de Maire, compte tenu du fait que je suis Député et que donc que je suis soumis à ce que l'on appelle l'écrêtement, je souhaite faire savoir, par soucis de transparence, que mon indemnité de Maire s'élève à 531,11 euros. Comme cela, vous le saurez. Pour que les choses soient bien claires notamment vis-à-vis des Conseillers Municipaux, qu'ils se rassurent, rien ne leur est enlevé, il s'agit d'un ajustement à la marge.»

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 37 (Groupe Majoritaire/FN/PC)

Abstention = 2 (PS/Vert)

La délibération 2015_04_N°0035_DEL est adoptée à la Majorité Absolue

• **2015_04_0036 : Adhésion au socle commun de missions du Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et 2015_04_0037 : Convention avec le Centre de Gestion du Nord relative à la prévention et la sécurité au travail – missions d'inspection**

➤ **Intervention d'Alain CHASTAN :** *«Cette délibération s'inscrit dans la même dynamique de mutualisation, Monsieur le Député-Maire, que vous avez rappelé en début de séance. On s'inscrit également dans cette dynamique et on adhère au socle commun de missions du Centre de Gestion.*

En effet, le Centre de Gestion peut amener un certain nombre de prestations de service aux collectivités, qui sont énumérées dans la délibération que vous avez sous les yeux. Nous n'en conserverons que deux : le secrétariat des Commission de Réforme et le secrétariat des comités médicaux, qui demandent une organisation assez complexe et chronophage et donc, moyennant une cotisation de 12.000 euros par an, nous bénéficions des services du CDG.

De la même façon, pour la délibération suivante, nous rénovons la convention qui nous liait au Centre de Gestion pour des missions de prévention, puisque cela fait partie également des prestations qu'ils peuvent nous fournir. Je rappelle que la Collectivité a recruté, en son temps, un agent de catégorie B afin d'exercer les missions de Conseiller de Prévention, ce que l'on appelle l'ACMO. Il nous apparaît important également de pouvoir le soutenir dans certaines de ses missions, notamment au niveau d'actions de prévention, d'actions d'inspection qui sont menées dans les locaux, qui sont des actions ponctuelles et donc, nous avons refait une convention avec le Centre de Gestion pour ces missions d'inspection qui nous sont facturées pour un montant de l'ordre de 350 euros».

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)

Les délibérations 2015_04_N°0036_DEL et 2015_04_N°0037 sont adoptées à l'unanimité

- **2015_04_0038 : Affectation temporaire de la salle de la Maison de Jeunesse du Quesne en Salle des Mariages**

➤ **Intervention d'Alain CHASTAN :** *«Vous savez que les travaux de mise en conformité de l'Hôtel de Ville vont démarrer maintenant au 1^{er} Juillet et que la cage d'ascenseur va être impactée par ces travaux. Par conséquent, la salle des mariages ne sera plus accessible pendant toute une période du 1^{er} Juillet jusqu'à la fin du premier trimestre 2016 et donc il nous appartenait de trouver un nouveau lieu qui nous permette de célébrer les mariages dans de bonnes conditions.*

Après une analyse, il nous a paru que la Salle de la MJ du Quesne, était celle qui représentait le plus d'atouts de par la proximité de l'Hôtel de Ville, ce qui permettait, accessoirement, de pouvoir continuer à faire des photos pour les personnes qui le souhaitent, devant l'Hôtel de Ville et profiter des magnifiques parterres, d'avoir un espace de stationnement relativement important avec tous les parkings, toutes les places de stationnement autour du monument ainsi qu'une accessibilité PMR, puisque la salle est au niveau zéro et qu'elle est facilement accessible aux personnes à mobilité réduite, tout en ayant une capacité d'accueil suffisante, puisque cette salle fait 100 m². Quelques travaux d'embellissement vont être effectués afin de transformer cette salle réservée aujourd'hui à des activités gymniques ou autres, en une vraie salle de mariages avec un décor avenant.»

➤ **Intervention d'Odile VIDAL-SAGNIER :** *«La loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation, la citoyenneté des personnes handicapées repose sur trois grands principes :*

- *premièrement rendre accessible la chaîne de déplacement dont le cadre bâti existant fait partie, c'était pour le 1^{er} Janvier 2015 d'ailleurs,*
- *deuxièmement, prendre en compte les quatre grandes familles de handicap donc auditif, visuel, moteur et mental*
- *et troisièmement, mettre en place une concertation avec les personnes.*

Certes, il y a eu des travaux de mise en accessibilité dans la Ville de Marcq depuis plusieurs années, mais l'Hôtel de Ville n'est toujours pas accessible. Je rappelle que l'ascenseur était en panne le jour du pot des Vœux et qu'une personne en fauteuil roulant a dû être portée dans l'escalier. La Maison des Jeunes du Quesne choisie comme Salle des Mariages provisoire pendant la durée des travaux est accessible aux personnes en fauteuil roulant mais il faut également penser aux autres formes de handicap même pour une période temporaire. Je vous remercie de votre attention.»

Monsieur le Député-Maire : *«Madame, soyez certaine que nous faisons le maximum pour mettre aux normes notre Hôtel de Ville. Ce sont quand même des sujets complexes, techniquement extrêmement ardues. Je félicite tous ceux qui ont travaillé à ce dossier, ingénieurs, architectes etc. qui ont vraiment réfléchi pour trouver des solutions qui soient compatibles avec les finances de la Ville dans une période compliquée.*

Je remercie aussi les gens qui, ingénieusement, nous ont suggéré de mettre la Salle de la Maison de la Jeunesse à disposition pour pouvoir faire ces mariages, elle est de plain-pied, c'est idéal.

Je me rappelle très bien qu'il y a une personne qui avait eu du mal à descendre parce que l'ascenseur était en panne. Ce sont des choses qui arrivent rarement. Un ascenseur en panne ça peut un jour arriver, on essaye de pallier cette panne le plus vite possible. C'est malheureusement un incident, aussi désagréable soit-il, cela reste un incident et j'espère que, lorsque nous aurons notre bel ascenseur, cela nous permettra de répondre à toutes les attentes des uns et des autres et, notamment, les personnes à mobilité réduite, sujet très vaste sur lequel les communes sont aujourd'hui très sollicitées.»

➤ **Intervention d'Odile VIDAL-SAGNIER :** *«Je voudrais juste poser une question concernant les activités qui ont lieu dans la salle de la Maison du Quesne. Qu'en est-il pendant la période où cela va servir de Salle des Mariages ?»*

➤ **Intervention de Catherine JONCQUEZ :** *«En fait, le projet étant bien organisé et la MJ étant relativement grande, on a tout fait pour que cela soit réalisable. Je ne peux pas vous donner de précisions sur l'organisation exacte, mais on a encore fait une réunion avec les futurs directeurs des accueils de loisirs de l'été et la salle qui va être prise pour la Salle des Mariages, c'est la grande salle de motricité. Le reste de la MJ va accueillir les activités du soir».*

Monsieur le Député-Maire : *«On avait, bien sûr, anticipé sur ce sujet. Merci Mme Catherine JONCQUEZ.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)

La délibération 2015_04_N°0038_DEL est adoptée à l'unanimité

- **2015_04_0039 : Mise en place d'un Conseil des Séniors**

Monsieur le Député-Maire : *«Nous allons mettre en place, dans la Ville, un Conseil des Séniors. Je voudrais que Mme Françoise EULRY puisse nous parler de cette délibération, puisque cela fait partie de sa délégation.»*

► **Intervention de Françoise EULRY :** *«Ce Conseil des Séniors est un engagement de campagne de Monsieur le Maire qui est en train de prendre forme, il verra le jour début Juin. Ce sera une instance participative d'expression et de proposition. Il s'exprimera sur les différents domaines concernant les séniors dans la Ville, dans leur Ville. L'appel à candidatures a commencé durant le Salon des Séniors Actifs et il se poursuit en ce moment. Ce Conseil sera composé de 28 personnes représentant les différents quartiers de la Ville et leur diversité. 28 personnes venant d'horizons différents, de métiers différents, d'âges différents. Pour information pour l'instant, le plus âgé des candidats est né en 1929 et le plus jeune est né en 1954, ils sont d'âges différents, afin de représenter la Ville dans sa plus grande variété possible. Ce Conseil fonctionnera en suivant un règlement intérieur qui sera préparé par lui-même, et arrêté par le Maire autour de 3 ou 4 Commissions, des thèmes qu'ils délimiteront eux-mêmes également. A priori, on fera trois ou quatre plénières, une tous les trimestres et des commissions durant l'année.»*

► **Intervention de Martine ROUSSEL-VANHEE :**

«Je voudrais rebondir, ce n'était pas prévu dans mon intervention, mais je voudrais quand même signaler qu'au niveau des personnes âgées, il y a une équipe de séniors qui fréquentent La Renaissance, et j'ai toujours le plaisir de voir les attitudes extrêmement positives de ces séniors et, en particulier, d'un monsieur qui doit être très âgé et je pense que lui-même pourrait aussi avoir sa place dans ce conseil. C'est peut-être lui qui a posé sa candidature, je ne sais plus quel âge il a, mais il fréquente La Renaissance. J'ai beaucoup de sympathie pour Eric GILLET, je voulais signaler simplement que quelqu'un qui est né en 1929 a peut-être aussi toute sa place dans un Conseil des Séniors. Voilà, je reviens à mon intervention.

Concernant la mise en place du Conseil des Séniors, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer dans la Tribune Images de Marcq donc je n'y reviens pas. Par contre sur la délibération sur laquelle nous avons à nouveau à nous prononcer ce soir, ne répond qu'en partie à mes interrogations.

Cette nouvelle instance participative pose d'abord la question de ses modalités de désignation. Le Conseil Municipal des Enfants est un organisme élu par les élèves de Marcq, les membres des Comités de Quartier sont tirés au sort mais les membres de ce Conseil sont désignés par qui ?

D'autre part, ses missions ne sont pas clairement définies. Je lis par exemple, au niveau des missions et je pense qu'il y a un problème au niveau de la rédaction des missions, parce que comment une structure qui ne dispose pas d'un rôle décisionnel peut-elle développer des actions adoptées en son sein ? Alors donc, je pose la question.

D'autre part, comment favoriser une démocratie réelle quand s'éparpille la concertation entre ce qui relève des enfants, ce qui relèvera des séniors et enfin ce qui relève des comités de quartier ? Les bonnes volontés ne seront-elles pas freinées faute de moyen, de réelles possibilités d'application ? Et surtout comment faire pour prendre en compte les besoins des séniors ou les relayer ? Quel rôle positif aurons-nous la possibilité de jouer en leur faveur en tant qu'élu, même d'opposition ?

Bien évidemment, je voterai pour la mise en place de ce Conseil, en espérant un échange démocratique. Merci.»

➤ **Intervention de Philippe HARQUET :** *«Ce Conseil des Séniors était une de nos propositions dans le cadre de la campagne municipale de Marcq Autrement. Nous l'avons développé sur un format un peu différent que mon ancien collègue, Marc DELEURY, avait travaillé en détail avec des expériences extérieures.*

Au regard de la délibération qui nous est soumise, je partage en partie la position de Madame Martine ROUSSEL, à savoir que, force est de constater, que sous le même vocable, nous ne mettons pas tout à fait la même dynamique et les mêmes objectifs à ce Conseil des Séniors.

Tout d'abord, nous ne sommes pas tout à fait favorables à l'approche par quartier parce que justement, elle est trop linéaire et trop ressemblante avec les prérogatives des Conseils de Quartier donc, nous pensons que cette instance doit se démarquer dans sa composition de façon plus aléatoire et non pas un quota par quartier.

Pour nous, il ne s'agit pas non plus de favoriser, comme il est dit dans cette délibération, le dialogue entre la Municipalité et les séniors. Nous avons des Conseillers Municipaux de la Majorité Municipale, ils sont référents par quartier et de mémoire, ils s'adressent à tout le monde y compris aux séniors. Il ne s'agit pas non plus pour nous dans ce Conseil des Séniors que ce Conseil règle des problèmes quotidiens des séniors. Ils ont d'autres instances, d'autres organismes autour de la Municipalité pour s'en occuper, le CCAS, le Club des Aînés, les Comités de Quartier, on y revient, autant de lieu et d'instances qui doivent eux appréhender ces questions en plus des Conseillers référents des différents quartiers.

En revanche, nous souscrivons à deux objectifs : développer l'intergénérationnel, ce qui nous paraît beaucoup plus en ligne avec la finalité de ce Conseil et d'autre part, développer des actions conçues et développées par les séniors au sein de ce Conseil tout en rejoignant une préoccupation, quels moyens seront associés à ce Conseil des Séniors ?

Je rappelle que nous militons, y compris dans les Comités de Quartier, pour des budgets participatifs. Enfin, le mode de sélection par audition des candidates et des candidats, cela nous paraît un peu trop dans une logique de vouloir cornaquer tout ce qui se bouge ici à Marcq-en-Baroeul.

Alors vous me direz : « oui, mais attendez, ce n'est pas un organisme politique », moi je ne fais pas de politique. Je pense quand même que vous appliquez votre programme, vous avez été élu pour cela. Par ailleurs, il nous semble également que, par rapport à ce Conseil des Séniors, on doit être sur une dynamique beaucoup plus globale, interpeller les Séniors sur le devenir de la Ville par rapport à des problématiques qui concernant l'ensemble de la Ville et non pas en faire un énième sous Conseil Municipal, fut-il Sénior. En revanche, je pense qu'il est important plutôt que la notion de quartier que les différentes tranches d'âge entre 60 et 95 ans, voire plus, soient présentes selon les âges, les besoins et la façon d'appréhender les problématiques de la Ville seront très différents. Je pense que ça, c'est en revanche un critère plus intéressant que la notion de quartier. Je vous remercie».

Monsieur le Député-Maire : *«Franchement, j'avais le sentiment que ce sujet aurait pu faire l'unanimité et cette délibération est quand même assez précise. Vous avez soigneusement évité de donner les choses dans l'ordre, vous avez dit qu'il était*

dommage que le Conseil des Séniors ait pour mission de faciliter, au vu de ses avis ou de ses propositions, la vie quotidienne des Séniors.

Oui, c'est un sujet très important dans une Ville, les séniors ; qu'on les valorise et qu'on essaye de prendre en compte ce qu'ils ont à nous dire, cela me paraît très important. Ce n'est pas leur seule mission puisque, bien après, vous avez abordé une autre mission que l'on veut leur confier, qui est de favoriser les actions intergénérationnelles.

Il ne s'agit pas uniquement de s'occuper de la vie des séniors, il s'agit de favoriser les actions intergénérationnelles et de favoriser la réflexion et le dialogue entre la municipalité et tous les séniors de la Ville, non pas par quartier, mais dans tous les quartiers, c'est-à-dire, avec le souci qu'il y ait une répartition équitable.

Ce dispositif relève de la démocratie participative, alors que nous, nous représentons la démocratie représentative.

Il y a beaucoup de choses qui se font pour les séniors sur la Ville de Marcq-en-Baroeul et je suis certain que l'on peut encore les améliorer, et leurs conseils seront les bienvenus.

Il est bien indiqué qu'il y aura 28 membres, âgés de plus de 62 ans, quel que soit leur âge. Ils seront désignés par arrêté du Maire à réception des candidatures, parce qu'il est nécessaire d'avoir une répartition équilibrée.

Il n'est pas question de «cornaquer» qui que ce soit en cette affaire. En matière d'idée pour «cornaquer», on a des maîtres dans ce domaine....

On a vraiment envie de mettre un Conseil des séniors en place, comme on a mis en place un Conseil Municipal des Enfants. Cela me permet de remercier Joëlle LONGUEVAL parce qu'elle l'anime et il n'y a jamais personne qui est venu critiquer la manière très objective et très active, très consensuelle, attentive de ce conseil.

Nous souhaitons être dans le même état d'esprit avec les séniors, et je suis certain qu'ils nous apporteront beaucoup d'idées intéressantes.»

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 37 (Groupe Majoritaire/FN/PC)

Abstention = 2 (PS-Verts)

La délibération 2015_04_N°0039_DEL est adoptée à la Majorité Absolue

- **2015_04_0040 : Banquet offert aux Aînés à l'Hippodrome de Marcq-en-Baroeul Serge CHARLES : modalités de participation des conjoints en dessous de l'âge d'accès**

Monsieur le Député-Maire : *«Chaque année, il y a un dîner récréatif qui est organisé à l'Hippodrome en plus d'un certain nombre de manifestations. Cette*

délibération met en place ce banquet et prévoit également d'accepter la présence des conjoints de moins de 67 ans, moyennant le versement d'une participation.»

► **Intervention de Mme Françoise EULRY :** «C'est un peu suite à des réflexions que nous avons pu avoir, justement, de la part des aînés : si le conjoint à moins de 67 ans, afin d'éviter de séparer les couples, il nous a paru logique de les accueillir en demandant une participation de 20 euros aux personnes imposables et 10 euros aux non-imposables.»

Monsieur le Député-Maire : «C'était une demande qui nous avait été faite, nous avons tâché d'y répondre sans pouvoir éviter l'effet de seuil dont nous avons besoin, bien entendu.»

► **Intervention de Philippe HARQUET :** «Juste pour rappeler que nous sommes opposés à ce relèvement à 67 ans et qu'en Commission, nous avons voté pour un âge à 63 ans et non pas 67 ans. Ceci est d'autant plus regrettable que l'axe principal de communication a souvent été en faveur des séniors que l'on ferait tout pour les séniors et là, la première mesure que vous prenez, c'est de réduire une partie de leur prestation ; donc j'ai trouvé cela un peu maladroit, cela fait partie du jeu. Je comprends les contraintes budgétaires desquelles nous sommes tous conscients, ceci dit, il y a peut-être d'autres pistes que de remonter le niveau aussi haut à 67 ans, relèvement auquel nous sommes absolument opposés. Merci.»

► **Intervention de Martine ROUSSEL-VANHEE :** «J'ai fait un constat : si je suis âgée de 62 ans et plus, je peux participer au Conseil des Séniors mais je dois attendre 67 ans pour bénéficier du dîner récréatif aux Aînés alors que c'était 63 ans avant. Comme Philippe HARQUET, je me suis opposée, en Commission, à ce que l'âge seuil soit relevé, mais je pense qu'il y en a même qui souhaitait que ce soit encore plus...s'il faut venir avec un déambulateur... Voilà.
Je reste opposée à la décision de repousser de 4 ans le droit d'accès au repas des aînés qui, d'ailleurs, devrait être gratuit pour tous les participants.
D'autre part, en ce qui concerne la participation financière des conjoints ou conjointes, comme vous le savez, beaucoup de personnes âgées se sont trouvées imposables du fait d'un changement de législation du Code des Impôts, sans pour autant avoir eu plus de revenus. Ils se retrouveront, de ce fait, condamnés, une deuxième fois, en payant plus chère leur participation.
Je voulais poser deux questions : pourquoi se précipiter pour voter cette délibération ? Et d'autre part, ne serait-ce pas un sujet qui pourrait être abordé au futur Conseil des Séniors ? Merci.»

Françoise EULRY : «Monsieur HARQUET, lorsque nous étions en Commission sur le sujet, nous avons discuté de ce sujet. J'ai pris note que nous avons voté à la majorité pour reculer l'âge d'accès à 67 ans, et vous faites partie de ceux qui ont voté 67 ans, ce qui n'est pas le cas, effectivement, de Madame ROUSSEL».

Monsieur le Député-Maire met au vote la délibération.

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 35 (Groupe Majoritaire/FN)

Contre = 2 (PS-Verts)

Abstention = 1 (PC)

La délibération 2015_04_N°0040_DEL est adoptée à la Majorité Absolue

Monsieur le Député-Maire : *«Monsieur HARQUET et Madame VIDAL-SAGNIER sont donc contre, contre le fait que les conjoints qui n'ont pas l'âge requis puissent venir à nos repas. Il faut être clair sur l'objet des votes. »*

Martine ROUSSEL-VANHEE : *«Comme tout à l'heure sur l'autre délibération, je voulais préciser qu'effectivement, je m'abstiens, parce que j'étais parmi celles et ceux qui étaient au dernier banquet où les conjointes et les conjoints n'étaient pas présents ; j'avais demandé à ce que les conjointes et conjoints participent et c'est la raison pour laquelle je m'abstiens, car je suis contre la participation financière et le relèvement du seuil mais je suis d'accord pour que les conjoints participent. Merci».*

Monsieur le Député-Maire : *«Cela, Madame ROUSSEL, c'est vraiment de la politique. Il n'est pas fréquent de reprendre la parole après une délibération, je voulais bien vous donner la parole, il n'y a pas de problème.*

Vous savez quand même, dans la Ville de Marcq-en-Baroeul, qu'il y a de nombreuses manifestations à destination des aînés, cela ne se limite pas à un repas, il y a vraiment de nombreuses autres manifestations. Je vous invite le 1er mai, à venir voir le spectacle qui aura lieu, qui fait partie de tout un panel de manifestations pour nos aînés. Ces derniers n'hésitent pas à le reconnaître, quelle que soit, sans doute, leur opinion. Il y a quand même un vrai travail qui est fait je vous trouve un peu dure dans votre propos, Madame ROUSSEL.»

- **2015_04_0041 : Acquisition d'un véhicule de type «minibus» – demande de subvention dans le cadre de la Réserve Parlementaire**

➤ **Intervention de Martine ROUSSEL-VANHEE :** *«Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais je reviendrai également sur le Conseil des Séniors à ce propos, parce que je vais voter cette délibération, parce que je pense que le 2^{ème} véhicule est effectivement nécessaire et je ne doute pas que le futur Conseil des Séniors fasse des propositions concernant l'utilisation au mieux de ce véhicule.»*

Monsieur le Député-Maire : *«Pour que le public soit parfaitement éclairé, par cette délibération, il m'est demandé une subvention sur ma réserve parlementaire de Député. Chaque Député français dispose d'une réserve parlementaire de 130 000 euros qui est affectée à un certain nombre d'actions, soit en faveur d'associations, soit sur des projets d'investissement des Villes. C'est très important de pouvoir effectivement aider des actions. Vous voyez, on ne fait pas uniquement des banquets payants à la Ville de Marcq-en-Baroeul, nous avons déjà un minibus et nous allons essayer d'en avoir un 2^{ième}.*

J'en profite pour attirer votre attention sur une chose. C'est que j'ai, depuis de très nombreuses années, demandé à ce qu'il y ait des navettes dans les quartiers, comme cela existe à Lille. C'est quand même invraisemblable, tous les maires demandaient des navettes et, Madame AUBRY a trouvé que c'était une très bonne idée. Charité bien ordonnée commençant par soi-même, elle a décidé d'en inclure une pour Lille dans la DSP transports et les autres maires attendent toujours la leur. En effet, nous nous heurtons au fait que la compétence Transport soit compétence de la MEL, qui est autorité organisatrice des transports et peut, seule, décider la création de ces navettes. Ainsi, en tant que Maire, je n'ai pas le droit de faire du transport inter-quartier dans la Ville de Marcq-en-Baroeul. C'est illégal.

Je peux uniquement avoir une navette pour, par exemple, transporter les aînés d'un foyer à l'autre, car cela fait aussi partie de notre politique de sociabilisation ; je voudrais, moi, en faire plus, mais c'est très compliqué et il faut, bien sûr, respecter les dispositions de la loi, donc nous sommes contraints par ce genre de chose. Est-ce que vous êtes d'accord pour que cette délibération me permette d'affecter une partie de ma réserve parlementaire pour l'achat d'un minibus ? Je vous remercie.»

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)

La délibération 2015_04_N°0041_DEL est adoptée à l'unanimité

- **2015_04_0042 : Association «l'Abeille Marcquoise» : subvention sur projet : installation de ruches dans la ville**

➤ **Intervention de Pierre VERLEY :** *«L'association «l'Abeille Marcquoise», ne cherchez pas la contrepèterie, est une association de promotion des abeilles. Cette association comprend de nombreux professionnels qui exploitent des ruches. En milieu urbain, il est intéressant d'avoir plusieurs personnes, plusieurs acteurs pour s'occuper de ces abeilles, qui sont donc des animaux qui méritent que l'on y prenne garde. L'association «l'Abeille Marcquoise» a pour vocation, ensuite, d'expliquer aux Marcquois qui le souhaitent, comment vit une abeille, comment on exploite sa ruche et elle participe déjà à des actions de sensibilisation autour de l'abeille dans des écoles, dans des collèges. Cette subvention permettra à l'association de s'équiper de matériel de démonstration des ruches à fond en verre pour que l'on puisse voir à travers sans déranger l'abeille. La contribution à cette association permettra de faire de la sensibilisation.»*

Monsieur le Député-Maire : Merci. Je donne la parole à Mme VIDAL-SAGNIER.

➤ **Intervention d'Odile VIDAL-SAGNIER :** *«Le Groupe Marcq Autrement se réjouit de la convention signée avec l'association l'Abeille Marcquoise qui va permettre la mise en place des ruches sous contrôle de personnes formées. Les abeilles, pilier de la pollinisation et donc de la présence des fleurs, fruits et légumes disparaissent massivement dans certaines régions. Le développement durable, c'est aussi le soin apporté à une biodiversité entretenue et vivante. Cette action s'inscrit dans cette exigence que nous soutenons d'autant plus qu'elle permettra également de sensibiliser le jeune public garant du futur de notre planète. Je vous remercie de votre attention».*

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)

La délibération 2015_04_N°0042_DEL est adoptée à l'unanimité

- **2015_04_0043 : Subvention sur projet à l'Association «Les Amis de la Sainte Famille à Ramallah»**

➤ **Intervention de Pierre VERLEY :** *«Cette manifestation exceptionnelle a permis à certains, qui ont des difficultés à comprendre ce conflit, à mieux le comprendre, mieux l'appréhender et c'était vraiment axé sur ce que vivent au quotidien des habitants de Jérusalem et sur la compréhension du conflit que l'on peut avoir et je vous remercie d'avoir permis cette manifestation.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)

La délibération 2015_04_N°00 43_DEL est adoptée à l'unanimité

- **2015_04_0044 : Fin programmée des tarifs réglementés de vente d'électricité au 31 décembre 2015 pour les sites dont la puissance est supérieure à 36 kva : adhésion au dispositif d'achat groupé proposé par l'UGAP**

➤ **Intervention de Jean-Louis MUNCH :** *«Juste un petit mot pour vous signaler que suite à la délibération adoptée en décembre 2014, l'UGAP a attribué le marché gaz naturel vague 2 donc nous aurons bien du gaz pour nous chauffer lors de l'hiver 2015.»*

Cette nouvelle délibération vise effectivement au regard de la fin programmée des tarifs réglementés à renouveler cette démarche de mutualisation au niveau de l'électricité, de manière à faire en sorte que l'on puisse avoir les meilleurs tarifs possibles. Cette délibération me permet de préciser la démarche de la Ville lorsqu'il y a initiative de mutualisation. Elle tourne autour de deux axes.

D'abord, c'est l'efficacité attendue de l'achat ciblé au travers de la mutualisation et le deuxième point, le plus important, c'est d'essayer de tendre vers une mutualisation raisonnée dans le respect des intérêts au sens large de notre commune et notamment en n'oubliant pas nos acteurs économiques locaux de proximité puisque, effectivement l'effet pervers de la mutualisation c'est qu'elle tend à favoriser les grosses structures. Donc, protection également de nos acteurs locaux.»

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)

La délibération 2015_04_N°0044_DEL est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Député-Maire : *«Pour que notre Conseil fasse toutes les choses bien régulièrement, je rappelle que l'habitude, c'est de tradition, toutes les délibérations sont regardées, mais pour se prémunir de toute difficulté, il arrive parfois qu'il y ait une délibération qui n'ait pas fait l'objet d'une demande de prise de parole ; on considère alors que toutes les délibérations ont été votées dans ce Conseil Municipal. Je rappelle aussi que vous a été remis, en même temps que l'ordre du jour, le récapitulatif des marchés conclus en 2014 et, par souci de transparence, vous avez, bien sûr, la liste intégrale de tous ces marchés qui ont été passés que vous pourrez consulter.*

Je vous remercie beaucoup. Le Conseil n'est pas tout à fait terminé. Il y a deux petits films rapides vont être passés ce soir.

➤ **Intervention de Pierre VERLEY :** *«Dans le cadre de l'Agenda 21 N°3 que l'on met en place, il y a, dans le volet 5, la cohésion sociale et dans la cohésion sociale, il y a la meilleure connaissance des biens et des services. Dans ce cadre, on a voulu proposer «Une Minute Domino» puisque le domino, c'est la thématique de l'Agenda 21 N°3 : « Des petits gestes qui ont des grandes conséquences » et ce nouveau regard un peu décalé sur les projets et les lieux emblématiques de la Ville va nous permettre à tous de les redécouvrir. Ce premier film est sur la piscine municipale, puisqu'elle a eu la chance de bénéficier de travaux.»*

--- oOo ---

Mesdames, Messieurs, ce Conseil Municipal est terminé. Je remercie Monsieur le Directeur Général des Services, l'ensemble des Directeurs qui sont ici et qui ont travaillé à la préparation de ce Conseil, mes collègues du Conseil Municipal et vous-mêmes, amis marcquois et concitoyens de votre présence patiente à ce Conseil Municipal ainsi que la presse qui nous fait l'honneur d'être présente. Merci à vous tous.

Monsieur le Député-Maire invite les personnes présentes à prendre, comme de coutume, le verre de l'amitié.